



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/751/Add.1
8 juillet 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 122 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES
EN EL SALVADOR

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 13	4
II. PLAN OPERATIONNEL POUR L'OBSERVATION DE L'ELECTION PAR L'ONU ET L'ELARGISSEMENT DES OPERATIONS DE L'ONUSAL	14 - 21	6
III. ETAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT	22	8
IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	23	9
V. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er DECEMBRE 1992 AU 31 MAI 1993	24	9
VI. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JUIN AU 30 NOVEMBRE 1993, Y COMPRIS LA CREATION DU VOLET ELECTORAL	25	9
VII. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er DECEMBRE 1993 AU 30 AVRIL 1994	26 - 29	10
VIII. PREVISIONS DE DEPENSES RELATIVES A LA LIQUIDATION DE LA MISSION	30	11
IX. LIQUIDATION DES BIENS	31	11
X. ADMINISTRATION FINANCIERE	32 - 34	11

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
XI. OBSERVATIONS	35 - 37	12
XII. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE A SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION	38	13
<u>ANNEXES</u>		
I. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993 : état récapitulatif		14
II. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993		16
III. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1993, compte tenu de l'élargissement du mandat de l'ONUSAL : état récapitulatif		20
IV. Informations complémentaires concernant les prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1993, y compris les nouvelles fonctions de l'ONUSAL		23
V. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1993 au 30 avril 1994 : état récapitulatif		38
VI. Informations complémentaires concernant les prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1993 au 30 avril 1994		41
VII. Prévisions de dépenses concernant la liquidation de l'ONUSAL : état récapitulatif		54
VIII. Informations complémentaires concernant les prévisions de dépenses pour le règlement de l'ONUSAL		56
IX. Etat des recettes et des dépenses de fonctionnement (montant net) de l'ONUSAL et de l'ONUCA pour la période se terminant le 31 mai 1993		63
X. Tableau d'effectifs : effectifs autorisés et révisions proposées .		64
XI. Titres fonctionnels et définitions d'emploi succinctes des 36 postes supplémentaires proposés dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur		65
XII. Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes :		
A. 1er juin au 30 novembre 1993		67
B. 1er décembre 1993 au 30 avril 1994		69
C. Phase de liquidation		70

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
XIII. Répartition proposée du personnel civil par bureau pour la période allant du 1er juin 1993 au 30 avril 1994	71
XIV. Répartition proposée du personnel civil par bureau pour la liquidation de l'ONUSAL	72
XV. Répartition du matériel de transport au 31 mai 1993	73
XVI. Répartition du matériel de transport et de transmission, des groupes électrogènes et des constructions préfabriquées au 31 mai 1993	74

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 693 (1991) du 20 mai 1991, le Conseil de sécurité a créé, sous sa propre autorité, une Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), chargée de surveiller tous les accords entre le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN), pour une durée initiale de 12 mois commençant le 1^{er} juillet 1991. Le Conseil a décidé que les attributions de la Mission d'observation consisteraient d'abord, pendant la première phase de l'opération intégrée de maintien de la paix, à vérifier l'application par les parties de l'Accord sur les droits de l'homme signé à San José le 26 juillet 1990 (A/44/971-S/21541, annexe), et que les tâches ou phases ultérieures de la Mission d'observation devraient être soumises à son approbation.

2. Par sa résolution 45/267 du 21 juin 1991, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 13,8 millions de dollars (soit un montant net de 13 millions de dollars) pour les opérations de l'ONUSAL au cours de la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 1991. En outre, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à engager pour la Mission des dépenses à concurrence d'un montant brut de 9,2 millions de dollars (soit un montant net de 8,8 millions de dollars), moyennant l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 1992 inclus. Ces montants devaient être répartis entre les Etats Membres selon la formule énoncée dans la résolution.

3. Dans un rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 10 janvier 1992 (S/23402), le Secrétaire général a fait savoir au Conseil qu'après la signature de l'Acte de New York, le 31 décembre 1991, le Gouvernement salvadorien et le FMLN avaient conclu un certain nombre d'autres accords qui, à la suite d'une dernière série de négociations sur les deux questions en suspens, seraient signés à Mexico le 16 janvier 1992. Deux de ces accords, sous réserve de l'approbation du Conseil, exigeraient un renforcement immédiat et substantiel de l'effectif de l'ONUSAL afin que celle-ci puisse assurer des fonctions de vérification et de contrôle souhaitées par les deux parties. Il s'agissait de l'accord sur la cessation des affrontements armés, prévoyant que l'ONUSAL vérifierait sous tous leurs aspects le cessez-le-feu et la séparation des forces, et de l'accord sur la police nationale civile, dans lequel il était envisagé que l'ONUSAL surveille le maintien de l'ordre public durant la période de transition jusqu'à la mise en place de la nouvelle police nationale civile.

4. Par sa résolution 729 (1992) du 14 janvier 1992, le Conseil de sécurité a approuvé ce rapport du Secrétaire général et a décidé d'élargir le mandat de l'ONUSAL pour qu'il inclut la vérification et la supervision de l'application de tous les accords entre le Gouvernement salvadorien et le FMLN une fois que ceux-ci auraient été signés à Mexico. Le Conseil a aussi prorogé le mandat de l'ONUSAL jusqu'au 31 octobre 1992 et décidé qu'il serait réexaminé à ce moment-là compte tenu des recommandations que présenterait le Secrétaire général.

5. Dans sa résolution 46/240 du 22 mai 1992, l'Assemblée générale a ouvert pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 octobre 1992 un crédit d'un montant brut de 39 millions de dollars (soit un montant net de 37 millions de dollars), qui comprend le montant de 10 millions de dollars autorisé par le Comité

consultatif. En outre, au paragraphe 8 de la même résolution, l'Assemblée a décidé de maintenir au compte spécial 2 millions de dollars sur le solde inutilisé du crédit ouvert et de déduire le solde de 1 347 700 dollars du montant à répartir entre les Etats Membres comme prévu au paragraphe 5 de la résolution.

6. Ultérieurement, le Conseil de sécurité, par sa résolution 784 (1992) du 30 octobre 1992, a prorogé le mandat de l'ONUSAL pour une période intérimaire d'un mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 novembre 1992, puis par sa résolution 791 (1992) du 30 novembre 1992, il a approuvé une nouvelle prolongation de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mai 1993.

7. A sa 46e séance, le 16 décembre 1992, la Cinquième Commission, n'ayant pas eu le temps d'examiner le rapport du Secrétaire général sur le financement de l'ONUSAL (A/47/751), a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 8 045 600 dollars (montant net : 7 514 200 dollars) pour continuer à assurer le fonctionnement de l'ONUSAL pendant la période se terminant le 28 février 1993, ce montant devant être réparti entre les Etats Membres selon la formule indiquée dans la résolution 47/41 du 1er décembre 1992. L'Assemblée générale, par sa décision 47/452 du 22 décembre 1992, a souscrit à la recommandation de la Cinquième Commission.

8. Par sa résolution 47/223 du 16 mars 1993, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 17,2 millions de dollars (montant net : 16 millions de dollars) pour assurer le fonctionnement de l'ONUSAL pendant la période allant du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993. Ce crédit comprenait le montant brut de 8 045 600 dollars (montant net : 7 514 200 dollars) correspondant aux engagements de dépenses autorisés dont le montant devrait être réparti entre les Etats Membres en application de la décision 47/452 de l'Assemblée. L'Assemblée a par ailleurs décidé qu'un montant de 4,6 millions de dollars prélevé sur les recettes diverses et intérêts créditeurs versés au compte spécial serait porté au crédit des Etats Membres et déduit des contributions qu'ils devaient payer pour la période allant du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993. L'Assemblée a aussi décidé que le solde inutilisé du compte spécial pour le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) serait aussi porté au crédit des Etats Membres et déduit de leurs quotes-parts pour la période correspondant au mandat suivant de l'ONUSAL si le Conseil de sécurité décidait de renouveler le mandat de cette dernière au-delà du 31 mai 1993 ou, si le Conseil décidait de ne pas renouveler le mandat de l'ONUSAL au-delà de cette date, serait porté au crédit des Etats Membres et déduit des contributions qu'ils doivent acquitter au titre d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies, conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. En outre, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses mensuelles jusqu'à concurrence d'un montant brut de 2,9 millions de dollars (montant net : 2,7 millions de dollars) pour la période commençant le 1er juin 1993, sous réserve de l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de reconduire la Mission au-delà du 31 mai 1993. La totalité du montant brut de 17,2 millions de dollars (montant net : 16 millions de dollars) ouvert par l'Assemblée générale a été répartie entre les Etats Membres à ce jour, et il n'a pas été nécessaire de procéder aux engagements de dépenses autorisés par l'Assemblée dans sa résolution 47/223.

9. Dans un rapport au Conseil de sécurité (S/25812) daté du 21 mai 1993, le Secrétaire général a rappelé au Conseil sa lettre datée du 26 janvier 1993 (S/25241), dans laquelle il avait informé celui-ci que, le 8 janvier 1993, le Gouvernement salvadorien avait officiellement demandé à l'Organisation des Nations Unies d'observer les élections générales qui devaient avoir lieu en mars 1994 et qui seraient le point culminant du processus de paix.

10. Le Secrétaire général ajoutait dans son rapport qu'une mission technique s'était rendue en El Salvador du 18 au 28 avril 1993 dans le but de définir le mandat et les modalités de fonctionnement des unités qui seraient ajoutées à l'ONUSAL pour observer le processus électoral ainsi que de déterminer les incidences financières de cet élargissement de la Mission.

11. Compte tenu des considérations et observations présentées dans son rapport, le Secrétaire général a recommandé au Conseil de sécurité de proroger le mandat de l'ONUSAL jusqu'au 30 novembre 1993 et d'autoriser l'adjonction d'une division électorale qui serait chargée d'observer les élections. Le Secrétaire général a ajouté qu'il avait l'intention de recommander avant cette date une nouvelle prorogation du mandat de l'ONUSAL pour lui permettre d'achever la vérification des élections et de rester en El Salvador pendant une courte période de transition immédiatement après celles-ci.

12. Dans un additif à ce rapport (S/25812/Add.1), le Secrétaire général a informé le Conseil que s'il décidait d'élargir le mandat de l'ONUSAL conformément aux indications données dans le corps de son rapport, les coûts de l'opération pouvaient être estimés à 7 millions de dollars environ pour les 11 mois allant du 1er juin 1993 au 30 avril 1994. Le Secrétaire général a également indiqué que, si le Conseil décidait d'élargir le mandat de l'ONUSAL, il recommanderait à l'Assemblée générale de considérer les coûts supplémentaires comme des dépenses de l'Organisation à la charge des Etats Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. Par ailleurs, les quotes-parts dont le versement serait demandé aux Etats Membres seraient portées au crédit du compte spécial de l'ONUSAL.

13. Par sa résolution 832 (1993) du 27 mai 1993, le Conseil de sécurité a approuvé le rapport du Secrétaire général (S/25812 et Add.1 et 2). Le Conseil a en outre décidé d'élargir le mandat de l'ONUSAL pour y inclure l'observation du processus électoral, qui doit se terminer par les élections générales en El Salvador en mars 1994, et a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à cet effet.

II. PLAN OPERATIONNEL POUR L'OBSERVATION DE L'ELECTION PAR L'ONU ET L'ELARGISSEMENT DES OPERATIONS DE L'ONUSAL

A. Principales conclusions de la mission technique

14. L'expérience acquise en Angola, en Erythrée, en Haïti et au Nicaragua a montré qu'il faut, pour que la conformité des pratiques électorales avec les conditions régissant implicitement des élections libres et honnêtes puisse être vérifiée, que les opérations d'observations menées par l'ONU prennent une ampleur considérable, tant dans l'espace que dans le temps. C'est là un impératif auquel il convient de satisfaire si l'on veut que tous les intéressés admettent la légitimité du processus et de son résultat final. En El Salvador,

la tâche sera grandement facilitée par les connaissances et l'expérience que l'ONUSAL a accumulées depuis sa création en juillet 1991.

15. Les principaux motifs de préoccupation relevés par la mission technique sont les points importants sur lesquels la liste électorale existante laisse à désirer et les retards avec lesquels les cartes d'électeur sont délivrées.

B. Mandat

16. Le volet électoral de l'ONUSAL devrait observer le processus électoral avant, pendant et après les élections afin :

a) De s'assurer que les mesures et décisions prises par chacune des autorités électorales sont impartiales et compatibles avec la tenue d'élections libres et honnêtes;

b) De s'assurer que les autorités font le nécessaire pour que les citoyens remplissant les conditions requises soient inscrits sur les listes électorales et puissent ainsi exercer leur droit de vote;

c) De s'assurer, puisqu'il n'est pas possible de vérifier les listes électorales avant le scrutin, que les dispositifs nécessaires pour empêcher les votes multiples sont bien en place;

d) De s'assurer que les libertés d'expression, d'association, de déplacement et de réunion sont respectées sans restriction;

e) De s'assurer que la population habilitée à voter est suffisamment informée de l'appareil mis en place pour lui permettre de participer au scrutin;

f) D'analyser les critiques et objections et en apprécier la validité, et examiner de même toute tentative de saper la légalité des élections en portant, s'il y a lieu, ces éléments à l'attention du Tribunal électoral suprême;

g) D'informer le Tribunal électoral suprême des éventuelles plaintes faisant état d'irrégularités dans la campagne électorale ou d'ingérences dans le déroulement du processus électoral; de s'enquérir, le cas échéant, des mesures prises pour redresser la situation;

h) De poster le jour des élections des observateurs dans tous les bureaux de vote pour vérifier que le droit de vote est pleinement respecté;

i) D'assister le Représentant spécial du Secrétaire général dans l'établissement des rapports périodiques qui sont présentés à ce dernier, qui à son tour informera le Tribunal électoral suprême et fera rapport au besoin au Conseil de sécurité.

17. Dans l'accomplissement de ses fonctions, la Division des élections, placée sous l'autorité générale du Représentant spécial, coordonnera son action avec celle de la Division des droits de l'homme, de la Division de la police et de la Division militaire.

C. Organisation générale des opérations

18. Afin de s'acquitter des fonctions définies ci-dessus, la Division des élections exécutera dans le cadre de l'ONUSAL un programme d'opérations en cinq phases :

a) Du 1er au 30 juin 1993, phase préparatoire consacrée à l'organisation aux niveaux central et régional;

b) Du 1er juillet au 15 décembre 1993 : phase essentiellement consacrée à vérifier l'inscription des citoyens sur les listes électorales et à suivre les événements de la vie politique;

c) Du 16 décembre 1993 au 14 mars 1994 : observation de la campagne électorale;

d) Du 15 au 31 mars 1994 : observation des élections, dépouillement du scrutin et proclamation des résultats;

e) Du 1er au 30 avril 1994 : observation, le cas échéant, du second tour des élections présidentielles (si les résultats du premier tour sont définitifs, le mandat de la Division prendra fin le 31 mars 1994).

19. La tâche des observateurs électoraux consistera essentiellement à s'assurer que le processus électoral n'est pas entaché d'irrégularités, à recevoir les plaintes et à les transmettre, s'il y a lieu, aux autorités compétentes; à observer les meetings et les manifestations politiques; et à suivre et apprécier la manière dont se déroule la campagne électorale et dont la presse rend compte de ce qui touche aux élections. Les indications ainsi recueillies serviront à analyser les tendances et, le cas échéant, à faire le nécessaire pour qu'elles soient rectifiées. Ces activités seront étroitement coordonnées avec celles de la Division des droits de l'homme et de la Division de la police.

20. Le jour du scrutin, il faudra multiplier les observateur pour qu'il y ait un contrôle dans tous les bureaux de vote. La Mission s'assurera de la régularité du dépouillement et établira des projections pour son propre usage et pour pouvoir les communiquer, éventuellement, au Tribunal électoral suprême.

21. La supervision des élections continuera au-delà du jour du scrutin et s'étendra au dépouillement du scrutin dans son ensemble et – en prévision d'éventuelles contestations – à l'annonce des résultats. Elle ne prendra fin que lorsque les résultats définitifs auront été officiellement proclamés par le Tribunal électoral suprême.

III. ETAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT

22. On trouvera au tableau ci-dessous l'état des contributions reçues et non acquittées, compte tenu des sommes portées au crédit des Etats Membres à compter du 31 mai 1993. Le total du solde non acquitté de 22 404 703 dollars est dû par les Etats Membres pour l'ONUCA (12 192 488 dollars) et pour l'ONUSAL (10 212 215 dollars).

Etat des contributions depuis la création de l'ONUCA (7 novembre 1989)
 et de l'ONUSAL (1er juillet 1991) au 31 mai 1993

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>ONUCA</u>	<u>ONUSAL</u>	<u>Total</u>
Crédits ouverts	114 163 900	70 000 000	184 163 900
<u>A déduire</u> : Sommes portées au crédit des Etats Membres	<u>(19 202 036)</u>	<u>(8 718 276)</u>	<u>(27 920 312)</u>
Montant réparti	94 961 864	61 281 724	156 243 588
Sommes reçues	<u>82 769 376</u>	<u>51 069 509</u>	<u>133 838 885</u>
Solde restant à recevoir	<u><u>12 192 488</u></u>	<u><u>10 212 215</u></u>	<u><u>22 404 703</u></u>

IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

23. Au paragraphe 13 de sa résolution 47/223 sur le financement de l'ONUCA et de l'ONUSAL, l'Assemblée générale a demandé que soient versées des contributions volontaires, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Pour la période examinée, le Gouvernement suisse a continué de mettre à la disposition de la Mission des services aériens de rapatriement sanitaire, selon les besoins, pour les membres de la Mission blessés ou tombés malades dans l'exercice de leurs fonctions. La Mission n'a pas utilisé ces services durant la période terminée le 31 mai 1993.

V. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET POUR LA PERIODE ALLANT
 DU 1er DECEMBRE 1992 AU 31 MAI 1993

24. L'annexe I au présent rapport décrit par rubrique budgétaire les crédits ouverts pour l'ONUSAL pour la période allant du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993 et les prévisions de dépenses correspondantes. Le total des dépenses s'est élevé à un montant brut de 15 367 700 dollars (montant net : 14 367 800 dollars) pour cette période. On trouvera à l'annexe II des informations complémentaires à ce sujet.

VI. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT
 DU 1er JUIN AU 30 NOVEMBRE 1993, Y COMPRIS LA
 CREATION DU VOLET ELECTORAL

25. Le coût total des opérations de l'ONUSAL pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1993, y compris l'élargissement de son mandat, est estimé à un montant brut de 20 248 300 dollars (montant net : 18 341 900 dollars). On trouvera à l'annexe III au présent rapport un résumé des prévisions de dépenses récapitulatives pour cette période et à l'annexe IV des informations complémentaires à ce sujet. On a tenu compte dans les prévisions de coûts liés à l'accroissement net proposé de 37 postes de fonctionnaire international et de 7 postes d'agent local ainsi que d'autres coûts liés à l'élargissement des

opérations de la Mission pour l'observation du processus électoral. La création de la Division des élections coïncide avec la disparition de la Division militaire le 1er juin 1993.

VII. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT
DU 1er DECEMBRE 1993 AU 30 AVRIL 1994

26. Comme il est exposé au paragraphe 18 plus haut, on prévoit que l'ONUSAL terminera sa tâche de supervision du processus électoral le 30 avril 1994. Si le premier tour de scrutin permet d'aboutir à un résultat définitif, la Division des élections cessera ses activités le 31 mars 1994. Le coût total des opérations de l'ONUSAL pour la période de cinq mois allant du 1er décembre 1993 au 30 avril 1994 est estimé à un montant brut de 20 239 500 dollars (montant net : 18 474 900 dollars). Le mandat actuel de six mois de l'ONUSAL viendra à expiration le 30 novembre 1993. En conséquence, le Secrétaire général prie l'Assemblée générale à sa quarante-septième session de prévoir les crédits nécessaires pour financer les dépenses de l'ONUSAL pour la période allant au-delà du 30 novembre 1993 au cas où le Conseil de sécurité déciderait de prolonger les activités de la Mission.

27. Comme l'expérience récente l'a montré, le Conseil de sécurité décide parfois de proroger ou d'élargir des mandats en l'absence de toute autorisation de dépenses de l'Assemblée générale. Afin de continuer de pourvoir aux autorisations requises en attendant que l'Assemblée se réunisse de nouveau au cas où les crédits demandés au titre de telles prorogations ou de tels élargissements de mandat dépasseraient les crédits ouverts dans la résolution 46/187 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1991 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, il serait prudent de donner une autorisation permanente pour l'ONUSAL, comme on pourrait également le faire pour d'autres opérations de maintien de la paix.

28. On trouvera à l'annexe V au présent rapport un résumé des prévisions de dépenses pour l'ONUSAL pour la période allant du 1er décembre 1993 au 30 avril 1994 et à l'annexe VI des informations complémentaires à ce sujet.

29. L'annexe X présente le tableau d'effectifs pour l'ONUSAL indiquant les effectifs actuellement autorisés et les révisions proposées. Elle fait apparaître une augmentation nette de 44 postes, dont 37 postes de fonctionnaire international et 7 postes d'agent local. On a tenu compte dans le nombre de postes de fonctionnaire international de la suppression d'un poste D-2 de Chef des observateurs militaires et de l'augmentation proposée de 38 postes nécessaires pour appuyer les activités électorales au fur et à mesure qu'elles sont mises en route. On trouvera à l'annexe XI les titres fonctionnels et des définitions d'emploi succinctes correspondant aux postes proposés dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Les annexes XII A et XII B donnent des précisions sur les dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1993 et la période allant du 1er décembre 1993 au 30 avril 1994, respectivement. L'annexe XIII indique la répartition proposée du personnel civil par bureau pour la période allant du 1er juin 1993 au 30 avril 1994. On trouvera à l'annexe XV la répartition du matériel de transport et à l'annexe XVI la répartition géographique des autres matériels de l'ONUSAL.

VIII. PREVISIONS DE DEPENSES RELATIVES A LA LIQUIDATION DE LA MISSION

30. On prévoit qu'il faudra environ trois mois pour terminer la liquidation de l'ONUSAL. Le coût de la phase de liquidation, estimé à un montant brut de 3 219 100 dollars (montant net : 3 015 100 dollars), est exposé à l'annexe VII et couvre les prévisions de dépenses relatives à la clôture de la Mission. On trouvera des informations complémentaires sur ce sujet à l'annexe VIII, les détails concernant les dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes au cours de la phase de liquidation à l'annexe XII C, et la répartition du personnel civil par bureau au cours de la phase de liquidation à l'annexe XIV.

IX. LIQUIDATION DES BIENS

31. Depuis le lancement de l'ONUSAL, on a consacré un montant total d'environ 8,4 millions de dollars à l'achat de matériel réutilisable (véhicules, matériel de transmissions, groupes électrogènes et mobilier et matériel de bureau). Il est proposé, une fois terminé le processus de liquidation de l'ONUSAL, de mettre en réserve le matériel conforme à la normalisation établie, considéré compatible avec le matériel existant, ou utilisable lors de futures opérations de maintien de la paix. Les articles qui ne sont pas compatibles avec le matériel existant ou utilisables dans l'avenir seront écoulés localement. Lorsque l'on sortira ce matériel du stock de réserve, le Compte spécial commun ONUCA/ONUSAL sera crédité de la valeur correspondante. Un rapport complet sur la liquidation des biens de l'ONUSAL sera présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale à une session ultérieure.

X. ADMINISTRATION FINANCIERE

32. Dans sa résolution 45/265 du 17 mai 1991, l'Assemblée générale a approuvé, dans le cas du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), des arrangements spéciaux concernant l'application de l'article IV (4.3 et 4.4) du règlement financier de l'Organisation. L'Assemblée étendait ainsi au GANUPT les arrangements spéciaux qui avaient été adoptés pour la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) dans la résolution 33/13 F du 14 décembre 1978, pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans la résolution 34/9 C du 17 décembre 1979 et pour le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) dans la résolution 45/245 du 21 décembre 1990. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session (A/C.5/33/45) sur la FUNU et la FNUOD, le Secrétaire général indiquait, entre autres, que les sommes dues aux gouvernements qui fournissent des contingents ne pouvaient toutes être réglées dans le délai prévu à l'article 4.3 du règlement financier. Ce genre de situation existe toujours en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, et dans le cas de l'ONUSAL elle touche particulièrement les montants relatifs aux voyages des observateurs militaires, aux voyages des membres de la police civile et aux indemnités pour décès et invalidités. Les comptes de l'ONUSAL sont actuellement tenus pour les périodes du mandat pour lesquelles des crédits ont été ouverts séparément.

33. Aux termes des arrangements spéciaux approuvés, les crédits nécessaires pour régler les engagements contractés envers les gouvernements qui fournissent des contingents ou un appui logistique au GANUPT resteraient utilisables au-delà de la période prévue par les articles 4.3 et 4.4 du règlement financier. Ces arrangements spéciaux seraient les suivants :

a) A l'expiration de la période de 12 mois prévue à l'article 4.3 du règlement financier, tout engagement non liquidé de l'exercice considéré concernant des marchandises livrées et des services fournis par des gouvernements, pour lesquels une demande de remboursement a été présentée ou un taux de remboursement a été établi, sera comptabilisé comme somme à payer, cette somme à payer demeurant comptabilisée comme telle au Compte spécial jusqu'à ce que le paiement ait été effectué;

b) i) Tous autres engagements non liquidés de l'exercice en question, contractés envers des gouvernements, qui concernent des marchandises livrées et des services fournis, ainsi que tous autres engagements contractés envers des gouvernements, qui n'ont pas encore donné lieu à la présentation des demandes de remboursement requises demeureront valables pour une période supplémentaire de quatre ans suivant la période de 12 mois prévue à l'article 4.3 du règlement financier;

ii) Les montants correspondant aux demandes de remboursement reçues pendant cette période de quatre ans seront comptabilisés, selon qu'il conviendra, comme prévu à l'alinéa a) ci-dessus;

iii) A l'expiration de la période supplémentaire de quatre ans, tout engagement non liquidé sera annulé et le solde de tous crédits conservés à cette fin sera annulé.

34. Il est proposé que cette décision permanente, telle qu'elle figure à l'annexe à la résolution 45/265 de l'Assemblée générale et est reproduite plus haut, soit étendue et appliquée à l'ONUSAL.

XI. OBSERVATIONS

35. Au paragraphe 9 de sa résolution 47/223, l'Assemblée générale a décidé, entre autres, que le solde inutilisé sur le Compte spécial de l'ONUCA serait déduit des quotes-parts des Etats Membres pour la prochaine période du mandat de l'ONUSAL commençant à courir après le 31 mai 1993, si le Conseil de sécurité décide de renouveler ce mandat.

36. On trouvera à l'annexe IX au présent rapport l'exposé de la situation financière résultant de la fusion des comptes spéciaux de l'ONUSAL et de l'ONUCA, qui donne un montant total du solde inutilisé de 14 835 505 dollars dans le Compte spécial commun ONUSAL/ONUCA, soit 829 032 dollars pour l'ONUSAL et 14 006 473 dollars pour l'ONUCA.

37. Comme indiqué à la rubrique 4 de l'annexe IX, au 31 mai 1993 il restait au total un solde non acquitté de 22 404 703 dollars (10 212 215 dollars pour l'ONUSAL et 12 192 488 dollars pour l'ONUCA). Cela était dû à un déficit de fonctionnement de 7 569 198 dollars au Compte spécial commun ONUSAL/ONUCA. Pour

faire face aux besoins de trésorerie courants de l'ONUSAL, des sommes représentant un montant total de 5 millions de dollars ont été transférées au Compte spécial de l'ONUSAL par prélèvement sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix. En conséquence, le Secrétaire général recommande qu'aucune mesure ne soit prise à ce stade en ce qui concerne le solde non utilisé de 1 813 985 dollars de l'ONUCA et que ce montant soit conservé au Compte spécial commun ONUSAL/ONUCA en attendant le versement des contributions non acquittées au titre des deux missions. En outre, le Secrétaire général demande instamment à tous les Etats Membres de verser leurs contributions en totalité et sans retard.

XII. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE A SA
QUARANTE-SEPTIEME SESSION

38. Pour assurer le financement de l'ONUSAL, l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session, devrait prendre les mesures suivantes :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 20 248 300 dollars (montant net : 18 341 900 dollars) pour l'élargissement de l'ONUSAL au cours de la période allant du 1er juin au 30 novembre 1993 et répartir ce montant entre les Etats Membres;

b) Pour la période consécutive au 30 novembre 1993, ouvrir un crédit et/ou autoriser des engagements de dépense, selon le cas, et répartir les montants correspondants entre les Etats Membres, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà de cette date;

c) Ouvrir un crédit et/ou autoriser des engagements de dépense, selon le cas, pour couvrir les dépenses liées à la liquidation de l'ONUSAL, et répartir les montants correspondants entre les Etats Membres, au cas où le Conseil déciderait de mettre fin à la Mission;

d) Décider de conserver au Compte spécial ONUSAL/ONUCA le solde inutilisé de 1 813 985 dollars vu le montant des contributions non acquittées;

e) Décider d'appliquer à l'ONUSAL les arrangements spéciaux concernant l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, tels qu'ils sont exposés au paragraphe 33 ci-dessus.

ANNEXE I

Mission d'observation des Nations Unies en El SalvadorRapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Montant réparti</u>	<u>Dépenses prévues 1er décembre 1992 au 31 mai 1993</u>	<u>Economies/ (dépassements)</u>
	(1)	(2)	(1) - (2) = (3)
1. <u>Observateurs militaires</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	1 353,4	1 538,1	(184,7)
Frais de voyage	532,5	446,1	86,4
Indemnité d'habillement	10,3	10,3	-
	1 896,2	1 994,5	(98,3)
2. <u>Personnel civil</u>			
a) <u>Police civile</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	3 313,6	3 268,3	45,3
Frais de voyage	875,0	631,5	243,5
Indemnité d'habillement	35,3	30,7	4,6
	4 223,9	3 930,5	293,4
b) <u>Personnel international et local</u>			
Traitements du personnel international	2 897,2	2 040,0	857,2
Traitements du personnel local	603,0	579,1	23,9
Dépenses communes de personnel	1 656,0	922,6	733,4
Indemnité de représentation	2,7	2,1	0,6
Indemnité de subsistance (missions)	1 211,1	1 818,7	92,4
Consultants et experts	58,3	66,0	(7,7)
Frais de voyage	30,0	33,1	(3,1)
	6 458,3	4 761,6	1 696,7
Total, rubrique 2	10 682,2	8 692,1	1 990,1
3. <u>Locaux/hébergement</u>			
Location de locaux	270,0	257,0	13,0
Entretien et aménagement	50,0	14,2	35,8
Eclairage, chauffage, énergie et eau	34,8	31,4	3,4
Services de nettoyage	9,0	14,2	(5,2)
Services de sécurité	42,0	56,6	(14,6)
	405,8	373,4	32,4

	<u>Montant réparti</u>	<u>Dépenses prévues 1er décembre 1992 au 31 mai 1993</u>	<u>Economies/ (dépassements)</u>
	(1)	(2)	(1) - (2) = (3)
4. <u>Opérations de transport</u>			
Pièces de rechange, réparations et entretien	264,0	680,3	(416,3)
Carburants et lubrifiants	195,5	156,7	38,8
Assurance	52,2	20,0	32,2
	511,7	857,0	(345,3)
5. <u>Hélicoptères</u>			
Location d'appareils	1 156,7	1 080,8	75,9
Carburants	104,0	47,0	57,0
	1 260,7	1 127,8	132,9
6. <u>Transmissions</u>			
Matériel d'atelier et d'essai	3,0	—	3,0
Communications (réseaux commerciaux)	48,0	48,0	—
Pièces de rechange et fournitures	30,0	47,5	(17,5)
	81,0	95,5	(14,5)
7. <u>Matériel divers</u>			
Mobilier et matériel de bureau	22,2	17,4	4,8
Matériel divers	30,0	8,7	21,3
Pièces de rechange et réparations	12,0	10,8	1,2
	64,2	36,9	27,3
8. <u>Fournitures et services</u>			
Vérification des comptes	12,0	12,0	—
Dépenses de représentation	4,8	3,9	0,9
Services contractuels	10,5	10,5	—
Fournitures médicales et examens médicaux	30,0	55,4	(25,4)
Information — activités spéciales	120,0	117,8	2,2
Uniformes, habillement et équipement	18,0	6,6	11,4
Fournitures et services divers	204,0	303,0	(99,0)
	399,3	509,2	(109,9)
9. <u>Fret et camionnage</u>	60,0	42,5	17,5
10. <u>Indemnités en cas de décès ou d'invalidité</u>	90,0	90,0	—
11. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	548,9	548,9	—
12. <u>Contributions du personnel</u>	1 200,0	999,9	200,1
Total brut, rubriques 1 à 12	17 200,0	15 367,7	1 832,3
13. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(1 200,0)	(999,9)	(200,1)
Total net, rubriques 1 à 13	16 000,0	14 367,8	1 632,2

ANNEXE II

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador

Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant
du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993

Informations complémentaires

Economies/
(dépassements)

(Dollars E.-U.)

1. Observateurs militaires

(98 300)

Le dépassement total de 184 700 dollars au titre de l'indemnité de subsistance (missions) a été en partie compensé par les économies prévues au titre de frais de voyage (86 400 dollars). Les prévisions de dépenses concernant les observateurs militaires avaient été faites en partant du principe que 76 observateurs seraient rapatriés en janvier 1993 et 47 en février 1993, mais un grand nombre d'entre eux ont dû rester sur place plus longtemps. Par ailleurs, le montant de l'indemnité de subsistance (missions) pour les 30 premiers jours a été porté rétroactivement de 64 à 70 dollars avec effet au 1er février 1992, puis à 80 dollars avec effet au 1er novembre 1992 et 85 dollars avec effet au 1er mai 1993; par ailleurs, le montant applicable après les 30 premiers jours a été porté de 61 à 68 dollars avec effet au 1er mai 1993.

2. Personnel civil

a) Police civile

293 400

Les économies prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions) (45 300 dollars), des frais de voyage (243 500 dollars) et de l'indemnité d'habillement (4 600 dollars) sont dues au fait que 50 contrôleurs supplémentaires de la police civile ont été mis en place plus tard que prévu. Les économies escomptées au titre de l'indemnité de subsistance (missions) ont été contrebalancées par les augmentations rétroactives du montant de cette indemnité (voir rubrique 1).

b) Personnel international et local

1 696 700

Les économies d'un montant total de 1 707 500 dollars prévues au titre des traitements du personnel international (857 200 dollars), des traitements du personnel local (23 900 dollars), des

/...

dépenses communes de personnel (733 400 dollars), de l'indemnité de représentation (600 dollars) et de l'indemnité de subsistance (missions) (92 400 dollars) en raison des postes qui sont restés vacants ont été en partie contrebalancées par une augmentation de dépenses, d'un montant total de 10 800 dollars, au titre des consultants et experts (7 700 dollars) et des frais de voyage (3 100 dollars). Les prévisions de dépenses concernant le personnel civil avaient été faites sur la base d'un effectif autorisé de 313 personnes, alors que sur la période de six mois, l'effectif réel a été en moyenne de 281 personnes. Les économies ainsi réalisées ont été contrebalancées par les augmentations rétroactives du montant de l'indemnité de subsistance (missions) indiquées à la rubrique 1. L'augmentation des dépenses au titre des consultants et des frais de voyage correspond à des dépenses engagées pour la mission exploratoire en vue de l'établissement de la Division des élections, pour laquelle il n'avait pas été prévu de crédits.

3. Locaux/hébergement

32 400

Les économies, d'un montant total de 52 200 dollars, prévues au titre de la location des locaux (13 000 dollars), de l'entretien et de l'aménagement de locaux (35 800 dollars) ainsi que des dépenses d'éclairage, chauffage, énergie et eau (3 400 dollars) s'expliquent par le fait qu'on a loué deux étages de moins pour le quartier général de l'ONUSAL et par la clôture des centres de vérification; elles ont été en partie contrebalancées par l'accroissement prévu de dépenses, d'un montant total de 19 800 dollars, au titre des services de nettoyage (5 200 dollars) et des services de sécurité (14 600 dollars), dont le coût a été plus élevé que prévu.

4. Opérations de transport

(345 300)

L'augmentation prévue des dépenses, d'un montant de 416 300 dollars, au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien a été en partie compensée par des économies d'un montant total de 71 000 dollars au titre des carburants et lubrifiants (38 800 dollars) et de l'assurance (32 200 dollars). Les transports terrestres jouent un rôle extrêmement important dans l'exécution du mandat de l'ONUSAL, en particulier pour ce qui est de l'élément police, qui doit être en mesure d'effectuer des patrouilles 24 heures sur 24. L'augmentation prévue des dépenses au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien a été due à plusieurs facteurs : nombre élevé d'accidents de la circulation, vols de pièces détachées et kilométrage

élevé des véhicules, dont l'entretien est de ce fait plus coûteux. Vu le nombre élevé de véhicules en attente de réparations, des économies ont été faites à la rubrique carburants et lubrifiants. Enfin, des économies ont été faites au titre de l'assurance, dans une certaine mesure en raison du faible coût des polices d'assurance souscrites sur place.

5. Hélicoptères 132 900

Des économies sont prévues au titre de la location d'appareils (75 900 dollars) et de l'achat de carburant (57 000 dollars). Pendant la période de six mois, le nombre d'appareils a été progressivement ramené de 6 à 2 et la consommation de carburant a diminué étant donné la réduction du nombre d'heures de vol.

6. Transmissions (14 500)

L'augmentation prévue des dépenses au titre des pièces de rechange et fournitures (17 500 dollars), due au fait que les coûts d'achat ont été plus élevés que prévu, a été en partie compensée par des économies de 3 000 dollars au titre du matériel d'essai et d'atelier.

7. Matériel divers 27 300

Les économies escomptées à cette rubrique concernent le mobilier et le matériel de bureau (4 800 dollars), le matériel divers (21 300 dollars) et les pièces de rechange et réparations (1 200 dollars). Etant donné que le personnel supplémentaire de la police civile est arrivé plus tard que prévu, l'achat de mobilier et de matériel de bureau, de matériel divers et de pièces de rechange à son intention a été reporté, ce qui a permis de faire des économies.

8. Fournitures et services (109 900)

L'augmentation prévue des dépenses, d'un montant total de 124 400 dollars, concerne les fournitures médicales et examens médicaux (25 400 dollars), en raison du nombre accru des traitements médicaux dispensés au personnel de la Mission et de la nécessité de vacciner le personnel militaire et de police arrivé sur place sans avoir eu les vaccinations requises, et les fournitures diverses (99 000 dollars), en raison de l'accroissement de la demande de services de photocopie et de leur coût; elle a été en partie compensée par des économies d'un montant total de 14 500 dollars au titre des dépenses de représentation (900 dollars), de l'information et des activités spéciales (2 200 dollars), ainsi que des

uniformes, de l'habillement et de l'équipement
(11 400 dollars).

9. Fret et camionnage 17 500

Des économies de 17 500 dollars ont été faites à
cette rubrique.

10. Indemnités en cas de décès ou d'invalidité —

Une provision égale au montant du crédit ouvert a
été constituée pour couvrir les indemnités qui seraient
dues en cas de blessure ou d'invalidité.

11. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix —

Le crédit alloué a été viré au compte d'appui aux
opérations de maintien de la paix.

12. Contributions du personnel 200 100

Les économies réalisées à cette rubrique
s'expliquent par le nombre total de postes qui sont
restés vacants par rapport aux effectifs autorisés de
l'ONUSAL.

13. Recettes provenant des contributions du personnel (200 100)

Ce montant correspond à celui qui est indiqué à la
rubrique 12.

ANNEXE III

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1993,
 compte tenu de l'élargissement du mandat de l'ONUSAL

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Dépenses prévues 1er décembre 1992 au 31 mai 1993	Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993
1. <u>Observateurs militaires</u>		
Indemnité de subsistance (missions)	1 538,1	493,1
Frais de voyage	446,1	123,8
Indemnité d'habillement	10,3	3,7
	1 994,5	620,6
2. <u>Personnel civil</u>		
a) <u>Police civile</u>		
Indemnité de subsistance (missions)	3 268,3	4 447,3
Frais de voyage	631,5	366,3
Indemnité d'habillement	30,7	35,3
	3 930,5	4 848,9
b) <u>Personnel international et local</u>		
Traitements du personnel international	2 040,0	4 131,0
Traitements du personnel local	579,1	594,7
Dépenses communes de personnel	922,6	2 271,1
Indemnité de représentation	2,1	3,1
Indemnité de subsistance (missions)	1 118,7	1 937,5
Consultants et experts	66,0	74,6
Frais de voyage	33,1	136,6
	4 761,6	9 148,6
Total, rubrique 2	8 692,1	13 977,5

	Dépenses prévues 1er décembre 1992 au 31 mai 1993	Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993
3. <u>Locaux/hébergement</u>		
Location de locaux	257,0	288,6
Entretien et aménagement	14,2	24,4
Eclairage, chauffage, énergie et eau	31,4	38,1
Services de nettoyage	14,2	9,0
Services de sécurité	56,6	79,5
	373,4	439,6
4. <u>Opérations de transport</u>		
Pièces de rechange, réparations et entretien	680,3	555,2
Location de véhicules	—	9,4
Carburants et lubrifiants	156,7	165,3
Assurance	20,0	38,2
	857,0	768,1
5. <u>Hélicoptères</u>		
Location d'appareils	1 080,8	822,2
Carburants	47,0	56,2
	1 127,8	878,4
6. <u>Transmissions</u>		
Matériel de transmissions	—	50,8
Matériel d'atelier et d'essai	—	3,0
Communications (réseaux commerciaux)	48,0	56,5
Pièces de rechange et fournitures	47,5	6,0
	95,5	116,3
7. <u>Matériel divers</u>		
Mobilier et matériel de bureau	17,4	58,1
Matériel divers	8,7	16,5
Pièces de rechange et réparations	10,8	4,4
	36,9	79,0

	Dépenses prévues 1er décembre 1992 au 31 mai 1993	Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993
8. <u>Fournitures et services</u>		
Vérification des comptes	12,0	—
Dépenses de représentation	3,9	6,2
Services contractuels	10,5	9,5
Fournitures médicales et examens médicaux	55,4	56,0
Information – activités spéciales	117,8	280,0
Uniformes, habillement et équipement	6,6	7,8
Fournitures et services divers	303,0	193,8
	509,2	553,3
9. <u>Fret et camionnage</u>	42,5	21,6
10. <u>Indemnités en cas de décès ou d'invalidité</u>	90,0	90,0
11. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	548,9	777,6
12. <u>Contributions du personnel</u>	999,9	1 906,4
Total brut, rubriques 1 à 12	15 367,7	20 248,3
13. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(999,9)	(1 906,4)
Total net, rubriques 1 à 13	14 367,8	18 341,9

ANNEXE IV

Mission d'observation des Nations Unies en El SalvadorInformations complémentaires concernant les prévisions de dépenses
pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1993, y compris
les nouvelles fonctions de l'ONUSAL

(En dollars des Etats-Unis)

I. PARAMETRES BUDGETAIRES

Les prévisions de dépenses pour la période de six mois allant du 1er juin au 30 novembre 1993 ont été établies, sauf indication contraire, sur la base des paramètres budgétaires ci-après.

1. Indemnité de subsistance (missions)

Une indemnité de subsistance (missions) sera versée à tout le personnel de la mission (à l'exception du personnel recruté sur le plan local), au taux de 85 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 68 dollars par jour à partir du trente et unième jour. Un montant approprié est déduit de cette indemnité lorsqu'un logement est fourni. Ces taux révisés ont été approuvés sur la base des résultats d'une enquête effectuée dans la zone de la mission en avril 1993.

2. Frais de voyage/relève

Les frais de voyage aller et retour à destination de la zone de la mission par vol régulier ont été calculés sur la base de 2 500 dollars en moyenne par personne (aller simple), soit 5 000 dollars aller et retour, y compris 100 kilogrammes de bagages non accompagnés.

3. Dépenses afférentes au personnel militaire

Une indemnité d'habillement de 200 dollars par personne et par an est prévue pour le personnel militaire. Les gouvernements ne recevront aucun remboursement au titre de la solde et des indemnités qu'ils versent à leur personnel.

4. Dépenses afférentes au personnel civil

Les traitements et dépenses communes de personnel pour le personnel international sont calculés, après déduction des contributions du personnel, sur la base des coûts standard à New York, sauf dans le cas des fonctionnaires internationaux affectés par d'autres organismes des Nations Unies et du personnel expressément recruté pour la mission, comme indiqué à l'annexe XII A. Les traitements et dépenses communes de personnel pour le personnel local sont calculés sur la base du barème des traitements établi pour San Salvador. Le personnel civil, y compris celui de la Division électorale, sera déployé par étape, suivant le calendrier prévu ci-après :

Catégorie	Postes à pourvoir en juillet 1993	Postes à pourvoir en août 1993	Postes à pourvoir en 1994	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
D-2	—	1	—	1
D-1	—	3	—	3
P-5	1	7	—	8
P-4	—	11	1	12
P-3	3	8	1	12
P-2	3	5	—	8
Agents des services généraux	—	5	—	5
Agents du Service mobile	1	4	—	5
Total, Personnel recruté sur le plan international	8	44	2	54
Agents locaux	7	—	—	7
Total général, Personnel civil	15	44	2	61

II. RESSOURCES NECESSAIRES

1. Dépenses afférentes aux observateurs militaires

Le montant prévu correspond à 48 militaires, à savoir l'effectif de base se composant de 41 observateurs militaires et 7 agents de santé. On compte que 10 militaires seront rapatriés en juin 1993 et 19 autres seront relevés pendant la période couverte par le mandat.

a) Indemnité de subsistance (missions)

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	5 367 900
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	1 538 100
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	493 100

Le montant prévu correspond au paiement d'une indemnité de subsistance (missions) calculée sur la base du déploiement effectif et prévu du personnel militaire pour un total de 7 101 jours-homme aux taux indiqués à la section I ci-dessus.

b) Frais de voyage

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	905 900
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	446 100
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	123 800

Le montant prévu doit permettre de relever 19 militaires et de rapatrier 11 militaires aux taux indiqués à la section I ci-dessus, et d'assurer un voyage officiel de trois jours en vue de consultations à New York, pour un coût estimatif de 1 655 dollars.

c) Indemnité d'habillement

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	27 900
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	10 300
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	3 700

Le montant prévu correspond au paiement d'une indemnité d'habillement de 200 dollars par an et par observateur militaire.

2. Dépenses afférentes au personnel civil

a) Police civile

Le montant prévu doit permettre de recruter 353 contrôleurs de police civile qui resteront dans la zone de la mission jusqu'au 30 novembre 1993.

i) Indemnité de subsistance (missions)

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	5 336 100
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	3 268 300
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	4 447 300

Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) pour un total de 64 599 jours-personne aux taux indiqués à la section I ci-dessus.

ii) Frais de voyage

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	745 300
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	631 500
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	366 300

Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de voyage de 46 contrôleurs lors de l'affectation initiale et de 50 contrôleurs à l'occasion de la relève, aux taux indiqués à la section I ci-dessus.

iii) Indemnité d'habillement

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	40 200
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	30 700
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	35 300

Le montant prévu correspond au paiement d'une indemnité d'habillement de 200 dollars par an par personne.

b) Personnel international et local

Le projet de tableau d'effectifs révisé de l'ONUSAL qui figure à l'annexe X fait apparaître une augmentation de 37 postes de fonctionnaire international et de 7 postes d'agent local par rapport à l'effectif autorisé de 313. Le total des premiers est obtenu après déduction d'un poste D-2 pour le chef du groupe d'observateurs militaires et addition de 38 postes relevant de la Division des élections à compter du 1er juin 1993.

i) Traitements du personnel international

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	4 005 600
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	2 040 000
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	4 131 000

Le montant prévu correspond aux traitements, calculés sur la base des coûts standard, de 168 fonctionnaires (115 administrateurs, 31 agents des services généraux et 22 agents du Service mobile).

ii) Traitements du personnel local

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	1 165 700
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	579 100
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	594 700

Le calcul des traitements de 187 agents locaux se fonde sur une moyenne nette de 6 400 dollars par an applicable à la zone de la mission.

iii) Dépenses communes de personnel

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	2 181 800
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	922 600
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	2 271 100

Le montant prévu doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel au titre du personnel international (2 131 700 dollars) et du personnel local (139 400 dollars) comme il est indiqué à l'annexe XII A.

iv) Indemnités de représentation

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	4 000
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	2 100
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	3 100

Le montant prévu doit permettre de couvrir pendant six mois les dépenses de représentation des fonctionnaires ayant rang de secrétaire général adjoint et de ceux de la classe D-2, dès lors qu'ils y ont droit.

v) Indemnités de subsistance (missions)

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	2 335 900
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	1 118 700
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	1 937 500

Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) à 168 fonctionnaires internationaux aux taux indiqués à la section I ci-dessus.

vi) Consultants et experts

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	112 000
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	66 000
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	74 600

Le montant prévu doit permettre de recruter des consultants chargés d'appuyer les travaux de la Division des droits de l'homme et du Bureau du chef de la mission dans les domaines des droits de l'homme, des questions juridiques et politiques et de la réforme agraire. Les services correspondants ne sont pas disponibles dans la zone de la mission. Les prévisions de dépenses ont été établies sur la base des besoins ci-après :

Division des droits de l'homme : deux consultants internationaux, à raison de 6 000 dollars par mois, y compris les frais de voyage, pour deux mois de travail chacun, au titre des questions relatives à la main-d'oeuvre et des questions syndicales, ainsi que des tâches associées à l'évaluation des institutions et à l'appui aux établissements de recherche (24 000 dollars); un consultant local pour la question de l'habeas corpus, à raison de 2 000 dollars par mois pendant trois mois (6 000 dollars); un consultant local chargé de planifier, d'organiser et d'exécuter le programme visant à délivrer des documents d'identité à la population locale (6 600 dollars); deux spécialistes de sociologie militaire à raison de 4 000 dollars chacun (honoraires et frais de voyage), au titre de réunions de travail, de

conférences et de la fourniture de conseils aux autorités militaires (8 000 dollars).

Bureau du chef de la mission : deux consultants locaux à raison de 3 000 dollars chacun par mois pendant cinq mois de travail chacun, au titre de questions pluridisciplinaires complexes telles que la production d'analyses, la formulation de recommandations en matière d'options, les activités de suivi et l'établissement de rapports très techniques (30 000 dollars).

vii) Frais de voyage

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	41 600
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	33 100
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	136 600

Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de voyage de 52 personnes lors de l'affectation initiale, à déployer pendant la période couverte par le mandat, aux taux indiqués à la section I ci-dessus (130 000 dollars) et un total de quatre voyages de trois jours chacun, à effectuer par le chef de la mission (deux voyages) et un fonctionnaire de rang supérieur (deux voyages) en vue de consultations à New York, voyages dont le coût moyen est de 1 655 dollars (6 600 dollars).

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	476 100
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	257 000
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	288 600

La mission a réexaminé la question de la fourniture de locaux pour bureaux par le pays hôte conformément à l'Accord du Siège; l'affaire n'a pas encore été résolue. Le montant prévu doit donc permettre de continuer à louer le quartier général de l'ONUSAL et le parking, à raison de 21 550 dollars par mois pendant six mois (129 300 dollars); trois bureaux régionaux et deux bureaux sous-régionaux, à raison de 5 715 dollars par mois pendant six mois (34 300 dollars); deux bureaux régionaux militaires et sept centres de police, à raison de 11 440 dollars par mois pendant six mois (68 640 dollars); des hangars pour abriter les hélicoptères de l'ONUSAL à Ilopango pendant six mois, à raison de 2 000 dollars par mois (12 000 dollars); un parking à proximité du port pour y garer des véhicules et y entreposer du matériel, à raison de 500 dollars par mois pendant six mois (3 000 dollars); un entrepôt à San Salvador (12 600 dollars); de nouveaux locaux pour

bureaux, à raison de 2 500 dollars par mois pendant six mois (15 000 dollars) et des bureaux pour la Division des élections, à raison de 2 300 dollars par mois pendant six mois (13 800 dollars).

b) Entretien et aménagement

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	56 700
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	14 200
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	24 400

Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais d'entretien, d'aménagement ou d'adaptation des locaux, y compris les nouveaux locaux pour bureaux et hébergement pour la Division des élections.

c) Eclairage, chauffage, énergie et eau

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	63 800
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	31 400
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	38 100

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de l'eau et de l'électricité, y compris le carburant pour les groupes électrogènes, dans tous les postes de la zone de la mission qui comprennent les nouveaux locaux loués, estimé à 6 350 dollars par mois.

d) Services de nettoyage

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	15 000
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	14 200
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	9 000

Le montant prévu est destiné à couvrir le coût des services contractuels nécessaires pour l'entretien général des installations dans tous les postes de la zone de la mission, estimé à 1 500 dollars par mois.

e) Services de sécurité

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	76 500
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	56 600
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	79 500

Le montant prévu correspond aux services contractuels de 10 agents de sécurité pour le quartier général, (y compris le Bureau régional et le Bureau régional militaire de San Salvador) et le parking de l'ONUSAL; il a été calculé sur la base d'un coût moyen de 13 250 dollars par mois.

f) Bâtiments préfabriqués

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	534 600
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	—
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	—

Aucune dépense n'est prévue à cette rubrique.

4. Opérations de transporta) Achat de véhicules

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	2 831 500
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	—
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	—

Aucune dépense n'est prévue à cette rubrique.

b) Pièces de rechange, réparations et entretien

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	582 600
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	680 300
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	555 200

Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais d'entretien des véhicules dans le cadre de l'accord passé avec une entreprise locale, à raison de 207 dollars par véhicule et par mois (ce chiffre se fonde sur les dépenses de fonctionnement moyennes) pour 447 véhicules pendant six mois. Ce montant permettra également de couvrir le coût des pièces de rechange (y compris les pneumatiques, batteries et principaux ensembles mécaniques) devant être achetées pour l'entretien des véhicules du parc automobile de la mission.

c) Location de véhicules

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	—
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	—
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	9 400

Le montant prévu doit permettre de louer des autobus pour le transport à l'aller et au retour des personnels militaires et de police, à raison de 230 dollars par mois pendant six mois (1 400 dollars), de petits camions pour transporter du matériel et tirer des remorques entre les bureaux régionaux et le quartier général de la mission, à raison de 500 dollars par mois pendant six mois (3 000 dollars) et des minibus de transport pour la Division des élections (5 000 dollars).

d) Carburants et lubrifiants

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	585 600
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	156 700
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	165 300

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des carburants et lubrifiants estimé à 58 dollars par véhicule et par mois (ce chiffre se fonde sur les dépenses de fonctionnement moyennes engagées lors du mandat précédent) pour 447 véhicules pendant six mois.

e) Assurance

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	87 300
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	20 000
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	38 200

Le montant prévu est destiné à couvrir les frais d'assurance des 447 véhicules dans la zone de la mission. Il doit permettre de souscrire une assurance à l'étranger à raison de 60 dollars par an par véhicule (24 800 dollars) et une assurance sur place au taux de 111 dollars par an par véhicule (13 400 dollars).

5. Hélicoptèresa) Location d'appareils

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	4 566 100
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	1 080 800
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	822 200

Le montant prévu est destiné à couvrir les frais de location de deux hélicoptères Bell 206-L-1 pendant une période de six mois au taux de 1 142 dollars l'heure par hélicoptère pour un minimum de 60 heures de vol par mois par hélicoptère.

b) Carburants

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	150 100
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	47 000
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	56 200

On estime que chaque hélicoptère consommera 75 gallons de carburant à l'heure pour un coût de 1,04 dollar le gallon et qu'il faudra au total 54 000 gallons de carburant pour la flotte d'hélicoptères au cours de la période considérée.

6. Transmissionsa) Matériel de transmissions

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	594 400
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	—
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	50 800

Le montant prévu doit permettre de remplacer le matériel hors d'état et d'acheter les matériels de transmissions supplémentaires ci-après :

Type de matériel	Quantité	Coût unitaire	Coût total
(en dollars des Etats-Unis)			
Installation d'un commutateur privé	14		
Matériel téléphonique			3 800
Matériel électrique			300
Télécopieurs	5	1 620	8 100
Ligne de communication par satellite	1	10 000	10 000
Matériel pour satellite (module synthétique, dispositif de traitement de la parole, modem de modulation de fréquence, amplificateur linéaire, etc.)			4 300
Walkies-talkies GP-300 (UHF)	50	486	24 300
TOTAL			50 800

b) Matériel d'atelier et d'essai

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	3 000
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	—
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	3 000

Le montant prévu doit permettre d'acheter diverses petites pièces de matériel d'essai et d'atelier.

c) Communications (réseaux commerciaux)

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	144 500
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	48 000
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	56 500

Le montant demandé doit permettre de couvrir pendant six mois les frais d'utilisation des services de communication commerciaux (télécopie, téléphone, valise diplomatique et satellite) au taux de 9 400 dollars par mois en moyenne.

d) Pièces de rechange et fournitures

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	59 300
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	47 500
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	6 000

Le montant prévu à cette rubrique correspond au coût des fournitures et des pièces de rechange pour le matériel de transmissions requis par la mission. Il a été calculé sur la base d'un coût estimatif de 1 000 dollars par mois.

7. Matériel diversa) Mobilier et matériel de bureau

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	89 200
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	17 400
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	58 100

Le montant prévu doit permettre de réparer ou remplacer le mobilier et les équipements endommagés ou hors d'usage (28 000 dollars) et d'acheter du matériel de traitement des données et du matériel informatique ainsi que du mobilier de bureau pour les fonctionnaires nouvellement recrutés (30 100 dollars).

b) Matériel divers

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	77 000
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	8 700
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	16 500

Le montant prévu doit permettre d'acheter du matériel pour lequel aucun crédit n'est demandé ailleurs, notamment des articles pour un petit atelier.

c) Groupes électrogènes

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	28 700
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	—
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	—

Aucun crédit n'est prévu à cette rubrique.

d) Pièces de rechange et réparations

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	46 700
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	10 800
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	4 400

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de l'achat de pièces détachées et de la réparation du

matériel de bureau et autre matériel pour la période considérée, y compris les pièces de groupes électrogènes.

8. Fournitures et services

a) Vérification des comptes

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	12 000
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	12 000
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	—

Aucun crédit n'est prévu à cette rubrique, la totalité des ressources nécessaires ayant été prévue lors de la période précédente.

b) Dépenses de représentation

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	9 000
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	3 900
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	6 200

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de quelques réceptions à organiser à l'intention de notables locaux dans l'intérêt officiel de la Mission.

c) Services contractuels

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	26 000
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	10 500
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	9 500

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des services contractuels d'enlèvement des ordures, de lavage des véhicules, de réparations techniques et de nettoyage, et a été calculé sur la base du montant précédent des dépenses, estimé à 1 580 dollars par mois.

d) Fournitures médicales et examens médicaux

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	49 200
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	55 400
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	56 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures médicales et des examens médicaux de fin de mission des militaires et des policiers civils, ainsi que des services médicaux qui ne peuvent être assurés par l'unité médicale de la Mission.

e) Information – activités spéciales

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	251 500
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	117 800
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	280 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de vastes campagnes d'information et d'éducation, dans la zone de la Mission, touchant la paix, l'éducation et le processus électoral, au moyen d'articles dans les journaux, d'émissions radiophoniques et télévisées, de séminaires, d'ateliers et de conférences, ainsi que le coût de l'impression et de la diffusion d'affiches et autres articles publicitaires, pour un coût moyen de 46 700 dollars par mois.

f) Uniformes, habillement et équipement

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	28 400
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	6 600
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	7 800

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des articles d'habillement et accessoires aux couleurs des Nations Unies fournis au personnel militaire et de police, notamment des bérets bleus, des insignes, brassards, écussons, casquettes, cravates, brassards de la police militaire, casques bleus, gilets pare-balles et autres accessoires de protection. Il couvre également le coût des uniformes et vêtements et articles de protection destinés aux chauffeurs, mécaniciens et agents du Service mobile, notamment bleus de mécanicien, gants, etc.

g) Fournitures et services divers

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	531 000
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	303 000
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	193 800

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures d'imprimerie, articles de papeterie et fournitures de bureau, abonnements à des journaux et périodiques, fournitures sanitaires et produits de nettoyage, frais de banque et autres fournitures et services divers pour lesquels aucun crédit n'est demandé ailleurs, dont le montant est estimé à 21 000 dollars par mois (126 000 dollars), ainsi que le coût de services de garde et de nettoyage payés à la journée pour les postes de police provisoires, les bureaux militaires régionaux, les postes de police civile et les bureaux régionaux des droits de l'homme, dont le montant est estimé à 11 300 dollars par mois (67 800 dollars).

9. Fret et camionnage

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	84 600
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	42 500
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	21 600

Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais d'expédition, de manutention et de réexpédition à destination ou en provenance de la zone de la Mission, pour lesquels aucun crédit n'est demandé ailleurs.

10. Indemnités en cas de décès ou d'invalidité

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	200 000
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	90 000
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	90 000

Le montant prévu doit permettre de verser aux observateurs militaires et aux contrôleurs de police civile des indemnités en cas de décès, d'invalidité, de blessure ou de maladie directement imputable aux fonctions exercées dans le cadre de la Mission.

11. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	985 000
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	548 900
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	777 600

Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu correspond à 8,5 % du montant total des traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage des fonctionnaires civils affectés dans la zone de la Mission.

12. Contributions du personnel

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	1 860 500
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	999 900
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	1 906 400

Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets aux rubriques budgétaires 2 b) i) et ii). Le montant figurant à la présente rubrique correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

13. Recettes provenant des contributions du personnel

1er janvier-30 novembre 1992 : dépenses	(1 860 500)
1er décembre 1992-31 mai 1993 : dépenses prévues	(999 900)
1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	(1 906 400)

Le montant des contributions du personnel inscrit à la rubrique 12 ci-dessus est crédité à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955. Les Etats Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part au budget de l'ONUSAL.

ANNEXE V

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1993 au 30 avril 1994

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993	Prévisions de dépenses 1er décembre 1993 au 30 avril 1994
1. <u>Observateurs militaires</u>		
Indemnité de subsistance (missions)	493,1	194,2
Frais de voyage	123,8	95,1
Indemnité d'habillement	3,7	1,6
	620,6	290,9
2. <u>Personnel civil</u>		
a) <u>Police civile</u>		
Indemnité de subsistance (missions)	4 447,3	3 654,2
Frais de voyage	366,3	885,1
Indemnité d'habillement	35,3	29,4
	4 848,9	4 568,7
b) <u>Observateurs électoraux</u>		
Indemnité de subsistance (missions)	—	387,6
Frais de voyage	—	1 250,0
	—	1 637,6
c) <u>Personnel international et local</u>		
Traitements du personnel international	4 131,0	3 901,3
Traitements du personnel local	594,7	498,7
Dépenses communes de personnel	2 271,1	2 092,4
Indemnité de représentation	3,1	2,7
Indemnité de subsistance (missions)	1 937,5	1 762,0
Consultants et experts	74,6	60,0
Frais de voyage	136,6	328,3
	9 148,6	8 645,3
Total, rubrique 2	13 997,5	14 851,6

	Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993	Prévisions de dépenses 1er décembre 1993 au 30 avril 1994
3. <u>Locaux/hébergement</u>		
Location de locaux	288,6	240,5
Entretien et aménagement	24,4	20,8
Eclairage, chauffage, énergie et eau	38,1	31,7
Services de nettoyage	9,0	7,5
Services de sécurité	79,5	66,3
	439,6	366,8
4. <u>Opérations de transport</u>		
Pièces de rechange, réparations et entretien	555,2	462,6
Location de véhicules	9,4	11,1
Carburants et lubrifiants	165,3	137,8
Assurance	38,2	31,8
	768,1	643,3
5. <u>Hélicoptères</u>		
Location d'appareils	822,2	827,6
Carburants	56,2	60,8
	878,4	888,4
6. <u>Transmissions</u>		
Matériel de transmissions	50,8	18,2
Matériel d'atelier et d'essai	3,0	2,5
Communications (réseaux commerciaux)	56,5	47,0
Pièces de rechange et fournitures	6,0	5,0
	116,3	72,7
7. <u>Matériel divers</u>		
Mobilier et matériel de bureau	58,1	15,0
Matériel divers	16,5	1,5
Pièces de rechange et réparations	4,4	3,7
	79,0	20,2

	Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993	Prévisions de dépenses 1er décembre 1993 au 30 avril 1994
8. <u>Fournitures et services</u>		
Vérification des comptes	—	12,0
Dépenses de représentation	6,2	6,2
Services contractuels	9,5	8,0
Fournitures médicales et examens médicaux	56,0	65,4
Information — activités spéciales	280,0	253,0
Uniformes, habillement et équipement	7,8	6,5
Fournitures et services divers	193,8	161,0
	553,3	512,1
9. <u>Fret et camionnage</u>	21,6	19,0
10. <u>Indemnités en cas de décès ou d'invalidité</u>	90,0	75,0
11. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	777,6	734,9
12. <u>Contributions du personnel</u>	1 906,4	1 764,6
Total brut, rubriques 1 à 12	20 248,3	20 239,5
13. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(1 906,4)	(1 764,6)
Total net, rubriques 1 à 13	18 341,9	18 474,9

ANNEXE VI

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador

Informations complémentaires concernant les prévisions
de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1993
au 30 avril 1994

(En dollars des Etats-Unis)

I. PARAMETRES BUDGETAIRES

Les prévisions de dépenses pour la période de cinq mois allant du 1er décembre 1993 au 30 avril 1994 ont été établies, sauf indication contraire, sur la base des paramètres budgétaires ci-après.

1. Indemnité de subsistance (missions)

Une indemnité de subsistance (missions) sera versée à tout le personnel de la mission (à l'exception du personnel recruté sur le plan local), au taux de 85 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 68 dollars par jour à partir du trente et unième jour. Un montant approprié est déduit de cette indemnité lorsqu'un logement est fourni. Ces taux révisés ont été approuvés sur la base des résultats d'une enquête effectuée dans la zone de la mission en avril 1993.

2. Frais de voyage/relève

Les frais de voyage aller et retour à destination de la zone de la mission par vol régulier ont été calculés sur la base de 2 500 dollars en moyenne par personne (aller simple), soit 5 000 dollars aller et retour, y compris 100 kilogrammes de bagages non accompagnés.

3. Dépenses afférentes au personnel militaire

Une indemnité d'habillement de 200 dollars par personne et par an est prévue pour le personnel militaire. Les gouvernements ne recevront aucun remboursement au titre de la solde et des indemnités qu'ils versent à leur personnel.

4. Dépenses afférentes au personnel civil

Les traitements et dépenses communes de personnel pour le personnel international sont calculés après déduction des contributions du personnel, sur la base des coûts standard à New York, sauf dans le cas des fonctionnaires internationaux affectés par d'autres organismes des Nations Unies et du personnel expressément recruté pour la mission, comme indiqué à l'annexe XII B. Les traitements et dépenses communes de personnel pour le personnel local sont calculés sur la base du barème des traitements établi pour San Salvador.

II. RESSOURCES NECESSAIRES

1. Dépenses afférentes aux observateurs militaires

Le montant prévu correspond à 38 militaires. On compte que 24 militaires quitteront la zone de la mission en décembre 1993 et 13 autres en avril 1994. Le Chef de la division militaire demeurera dans la zone de la mission pour une brève période après les élections.

a) Indemnité de subsistance (missions)

Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993	493 100
Prévisions de dépenses 1er décembre 1993 au 30 avril 1994	194 200

Le montant prévu correspond au paiement d'une indemnité de subsistance (missions) calculée sur la base du déploiement effectif et prévu du personnel militaire pour un total de 2 848 jours-homme aux taux indiqués à la section I ci-dessus.

b) Frais de voyage

Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993	123 800
Prévisions de dépenses 1er décembre 1993 au 30 avril 1994	95 100

Le montant prévu doit permettre de rapatrier 37 militaires aux taux indiqués à la section I ci-dessus et d'assurer deux voyages officiels de trois jours en vue de réunions d'information à New York, pour un coût estimatif de 1 655 dollars.

c) Indemnité d'habillement

Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993	3 700
Prévisions de dépenses 1er décembre 1993 au 30 avril 1994	1 600

Le montant prévu correspond au paiement d'une indemnité d'habillement de 200 dollars par an et par observateur militaire.

2. Dépenses afférentes au personnel civil

a) Police civile

Le montant prévu doit permettre de recruter 353 contrôleurs de police civile qui resteront dans la zone de la mission jusqu'au 30 avril 1994.

i) Indemnité de subsistance (missions)

Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993	4 447 300
Prévisions de dépenses 1er décembre 1993 au 30 avril 1994	3 654 200

Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) pour un total de 53 656 jours-personne aux taux indiqués à la section I ci-dessus.

ii) Frais de voyage

Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993	366 300
Prévisions de dépenses 1er décembre 1993 au 30 avril 1994	885 100

Le montant prévu doit permettre de rapatrier 353 contrôleurs de police civile aux taux indiqués à la section I ci-dessus, et d'assurer deux voyages officiels de trois jours hors de la zone de la mission pour un coût estimatif de 1 655 dollars par voyage.

iii) Indemnité d'habillement

Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993	35 300
Prévisions de dépenses 1er décembre 1993 au 30 avril 1994	29 400

Le montant prévu correspond au paiement d'une indemnité d'habillement de 200 dollars par an par personne.

b) Observateurs électoraux

Le montant prévu doit permettre de recruter 580 observateurs électoraux; sur ce nombre, 330 personnes seront empruntées au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à d'autres institutions des Nations Unies présentes en El Salvador et, à titre volontaire, à certaines organisations non gouvernementales; les 250 observateurs restants seront fournis par le Secrétariat de l'ONU et/ou les Etats Membres. Aucun crédit n'est demandé pour les 320 observateurs électoraux qui devraient être empruntés à l'effectif actuel de l'ONUSAL.

i) Indemnité de subsistance (missions)

Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993	—
Prévisions de dépenses 1er décembre 1993 au 30 avril 1994	387 600

Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) à un total de 250 observateurs électoraux aux taux indiqués à la section I ci-dessus (297 500 dollars) et à

330 observateurs électoraux pendant sept jours chacun à raison de 39 dollars par jour (90 100 dollars).

ii) Frais de voyage

Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993	—
Prévisions de dépenses 1er décembre 1993 au 30 avril 1994	1 250 000

Le montant prévu doit permettre d'assurer le voyage aller et retour de 250 observateurs électoraux aux taux indiqués à la section I ci-dessus.

c) Personnel international et local

Le projet de tableau d'effectifs révisé de l'ONUSAL qui figure à l'annexe X comprend un total de 170 postes de fonctionnaire international et de 187 postes d'agent local.

i) Traitements du personnel international

Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993	4 131 000
Prévisions de dépenses 1er décembre 1993 au 30 avril 1994	3 901 300

Le montant prévu correspond aux traitements, calculés sur la base des coûts standard, de 170 fonctionnaires (117 administrateurs, 31 agents des services généraux et 22 agents du Service mobile).

ii) Traitements du personnel local

Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993	594 700
Prévisions de dépenses 1er décembre 1993 au 30 avril 1994	498 700

Le calcul des traitements des 187 agents locaux se fonde sur une moyenne nette de 6 400 dollars par an applicable à la zone de la mission.

iii) Dépenses communes de personnel

Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993	2 271 100
Prévisions de dépenses 1er décembre 1993 au 30 avril 1994	2 092 400

Le montant prévu doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel au titre du personnel international (1 975 500 dollars) et du personnel local (116 900 dollars) comme il est indiqué à l'annexe XII B.

iv) Indemnités de représentation

Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993	3 100
Prévisions de dépenses 1er décembre 1993 au 30 avril 1994	2 700

Le montant prévu doit permettre de couvrir pendant cinq mois les dépenses de représentation des fonctionnaires ayant rang de secrétaire général adjoint et de ceux de la classe D-2, dès lors qu'ils y ont droit.

v) Indemnité de subsistance (missions)

Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993	1 937 500
Prévisions de dépenses 1er décembre 1993 au 30 avril 1994	1 762 000

Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) à 170 fonctionnaires internationaux aux taux indiqués à la section I ci-dessus.

vi) Consultants et experts

Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993	74 600
Prévisions de dépenses 1er décembre 1993 au 30 avril 1994	60 000

Le montant prévu doit permettre de recruter des consultants chargés d'appuyer les travaux de la Division des droits de l'homme et du Bureau du chef de la Mission dans les domaines des droits de l'homme, des questions juridiques et politiques et du transfert des terres. Les services correspondants ne sont pas disponibles dans la zone de la mission. Les prévisions de dépenses ont été établies sur la base des besoins ci-après :

Division des droits de l'homme : deux consultants internationaux, à raison de 6 000 dollars par mois, y compris les frais de voyage, pour deux mois de travail chacun, pour poursuivre l'étude des questions relatives à la main-d'oeuvre et des questions syndicales, ainsi que des tâches associées à l'évaluation des institutions et à l'appui aux établissements de recherche (24 000 dollars); et un consultant local pour la question de l'habeas corpus, à raison de 2 000 dollars par mois pendant trois mois (6 000 dollars).

Bureau du chef de la mission : deux consultants locaux à raison de 3 000 dollars chacun par mois pendant cinq mois de travail chacun, qui poursuivront le travail entrepris au titre de questions pluridisciplinaires complexes telles que la production d'analyses, la formulation de recommandations en matière d'options, les activités de suivi et l'établissement de rapports très techniques (30 000 dollars).

vii) Frais de voyage

Prévisions de dépenses 1er juin au 30 novembre 1993	136 600
Prévisions de dépenses 1er décembre 1993 au 30 avril 1994	328 300

Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de voyage de deux agents de la Division électorale recrutés sur le plan international (1 P-4 et 1 P-3) lors de l'affectation initiale, à déployer pendant la période couverte par le mandat (5 000 dollars) et le rapatriement de 128 fonctionnaires internationaux (320 000 dollars) aux taux indiqués à la section I ci-dessus. Le montant prévu doit également permettre de couvrir les frais afférents à deux voyages de trois jours chacun, à effectuer par le chef de la mission (un voyage) et un fonctionnaire de rang supérieur (un voyage) en vue de consultations à New York, voyages dont le coût moyen est de 1 655 dollars (3 300 dollars).

3. Locaux/hébergementa) Location de locaux

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	288 600
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	240 500

La Mission a réexaminé la question de la fourniture de locaux pour bureaux par le pays hôte conformément à l'Accord du Siège; l'affaire n'a pas encore été résolue. Le montant prévu permettra donc de continuer à louer le quartier général de l'ONUSAL et le parking, à raison de 21 550 dollars par mois pendant cinq mois (107 750 dollars); trois bureaux régionaux et deux bureaux sous-régionaux, à raison de 5 715 dollars par mois pendant cinq mois (28 575 dollars); deux bureaux régionaux militaires et sept centres de police, à raison de 11 440 dollars par mois pendant cinq mois (57 200 dollars); des hangars pour abriter les hélicoptères de l'ONUSAL à Ilopango pendant cinq mois, à raison de 2 000 dollars par mois (10 000 dollars); un parking à proximité du port pour y garer des véhicules et y entreposer du matériel, à raison de 500 dollars par mois pendant cinq mois (2 500 dollars); un entrepôt à San Salvador (10 475 dollars); de nouveaux locaux pour bureaux, à raison de 2 500 dollars par mois pendant cinq mois (12 500 dollars) et des bureaux pour la Division des élections, à raison de 2 300 dollars par mois pendant cinq mois (11 500 dollars).

b) Entretien et aménagement

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	24 400
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	20 800

Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais d'entretien et d'aménagement des locaux, y compris les nouveaux locaux pour bureaux et hébergement pour la Division des élections.

c) Eclairage, chauffage, énergie et eau

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	38 100
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	31 700

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de l'eau et de l'électricité, y compris le carburant pour les groupes électrogènes, dans tous les postes de la zone de la Mission qui comprennent les nouveaux locaux loués, estimé à 6 350 dollars par mois.

d) Services de nettoyage

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	9 000
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	7 500

Le montant prévu est destiné à couvrir le coût des services contractuels nécessaires pour l'entretien général des installations dans tous les postes de la zone de la Mission, estimé à 1 500 dollars par mois.

e) Services de sécurité

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	79 500
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	66 300

Le montant prévu correspond aux services contractuels de 10 agents de sécurité pour le quartier général (y compris le Bureau régional et le Bureau régional militaire de San Salvador) et le parking de l'ONUSAL; il a été calculé sur la base d'un coût moyen de 13 250 dollars par mois.

4. Opérations de transporta) Pièces de rechange, réparations et entretien

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	555 200
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	462 600

Le montant prévu permettra de couvrir les frais d'entretien des véhicules dans le cadre de l'accord passé avec une entreprise locale, à raison de 207 dollars par

véhicule et par mois (ce chiffre se fonde sur les dépenses de fonctionnement moyennes) pour 447 véhicules pendant cinq mois. Ce montant permettra également de couvrir le coût des pièces de rechange (y compris les pneumatiques, batteries et principaux ensembles mécaniques) devant être achetées pour l'entretien des véhicules du parc automobile de la Mission.

b) Location de véhicules

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	9 400
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	11 100

Le montant prévu doit permettre de louer huit voitures particulières pour le transport de personnalités en visite pendant 10 jours, à raison de 40 dollars par véhicule (3 200 dollars), des autobus pour le transport des personnels militaires et de police à l'aller et au retour, à raison de 230 dollars par mois pendant cinq mois (1 150 dollars), de petits camions pour transporter du matériel et tirer des remorques entre les bureaux régionaux et le quartier général de la Mission, à raison de 500 dollars par mois pendant cinq mois (2 500 dollars) et 20 autobus pour le transport des spécialistes des élections pendant les élections (4 250 dollars).

c) Carburants et lubrifiants

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	165 300
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	137 800

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des carburants et lubrifiants, estimé à 58 dollars par véhicule par mois (ce chiffre se fonde sur les dépenses de fonctionnement moyennes engagées lors du mandat précédent) pour 447 véhicules pendant cinq mois.

d) Assurance

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	38 200
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	31 800

Le montant prévu est destiné à couvrir les frais d'assurance des 447 véhicules dans la zone de la Mission. Il doit permettre de souscrire une assurance à l'étranger à raison de 60 dollars par an par véhicule (20 600 dollars) et d'une assurance sur place au taux de 111 dollars par an par véhicule (11 200 dollars).

5. Hélicoptères

a) Location d'appareils

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	822 200
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	827 600

Le montant prévu est destiné à couvrir les frais de location de deux hélicoptères Bell 206-L-1 pendant une période de deux mois (1er décembre 1993-31 janvier 1994), et de trois hélicoptères pendant une période de trois mois (1er février-30 avril 1994) au plus fort de la période électorale, au taux de 1 142 dollars l'heure par hélicoptère pour un minimum de 60 heures de vol par mois par hélicoptère.

b) Carburants

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	56 200
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	60 800

On estime que chaque hélicoptère consommera 75 gallons de carburant à l'heure pour un coût de 1,04 dollar le gallon et qu'il faudra au total 58 500 gallons de carburant pour la flotte d'hélicoptères au cours de la période considérée.

6. Transmissions

a) Matériel de transmissions

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	50 800
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	18 200

Le montant prévu doit permettre de remplacer le matériel hors d'état.

b) Matériel d'atelier et d'essai

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	3 000
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	2 500

Le montant prévu doit permettre d'acheter diverses petites pièces de matériel d'essai et d'atelier.

c) Communications (réseaux commerciaux)

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	56 500
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	47 000

Le montant demandé doit permettre de couvrir pendant cinq mois les frais d'utilisation des réseaux de communication commerciaux (télécopie, téléphone, valise diplomatique et satellite) au taux de 9 400 dollars par mois en moyenne.

d) Pièces de rechange et fournitures

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	6 000
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	5 000

Le montant prévu à cette rubrique correspond au coût des fournitures et des pièces de rechange pour le matériel de transmissions indispensable à la Mission. Il a été calculé sur la base d'un coût estimatif de 1 000 dollars par mois.

7. Matériel diversa) Mobilier et matériel de bureau

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	58 100
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	15 000

Le montant prévu doit permettre de réparer ou remplacer le mobilier, les équipements et le matériel endommagés ou hors d'usage.

b) Matériel divers

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	16 500
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	1 500

Le montant prévu doit permettre d'acheter du matériel pour lequel aucun crédit n'est demandé ailleurs, notamment des articles pour un petit atelier.

c) Pièces de rechange et réparations

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	4 400
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	3 700

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de l'achat de pièces détachées et de la réparation du matériel de bureau et autre matériel pour la période considérée, y compris les pièces de groupes électrogènes.

8. Fournitures et servicesa) Vérification des comptes

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	-
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	12 000

Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir le coût de la vérification externe des comptes de la Mission.

b) Dépenses de représentation

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	6 200
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	6 200

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de quelques réceptions à organiser à l'intention de notables locaux dans l'intérêt officiel de la Mission.

c) Services contractuels

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	9 500
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	8 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des services contractuels d'enlèvement des ordures, de lavage des véhicules, de réparations techniques et de nettoyage, et a été calculé sur la base du montant précédent des dépenses, estimé à 1 580 dollars par mois.

d) Fournitures médicales et examens médicaux

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	56 000
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	65 400

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures médicales et des examens médicaux de fin de mission des militaires et des policiers civils, ainsi que des services médicaux qui ne peuvent être assurés par l'unité médicale de la Mission.

e) Information - activités spéciales

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	280 000
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	253 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de vastes campagnes d'information et d'éducation dans la zone de la Mission, touchant la paix, l'éducation et processus électoral au moyen d'articles dans les journaux, d'émissions radiophoniques et télévisées, de séminaires, d'ateliers et de conférences, ainsi que le

coût de l'impression et de la diffusion d'affiches et autres articles publicitaires, pour un coût moyen de 50 600 dollars par mois.

f) Uniformes, habillement et équipement

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	7 800
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	6 500

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des articles d'habillement et accessoires aux couleurs des Nations Unies fournis au personnel militaire et de police, notamment des bérets bleus, des insignes, brassards, écussons, casquettes, cravates, brassards de la police militaire, casques bleus, gilets pare-balles et autres accessoires de protection. Il couvre également le coût des uniformes et vêtements et articles de protection destinés aux chauffeurs, mécaniciens et agents du Service mobile, notamment bleus de mécanicien, gants, etc.

g) Fournitures et services divers

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	193 800
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	161 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures d'imprimerie, articles de papeterie et fournitures de bureau, abonnements à des journaux et périodiques, fournitures sanitaires et produits de nettoyage, frais de banque et autres fournitures et services divers pour lesquels aucun crédit n'est demandé ailleurs, dont le montant est estimé à 21 000 dollars par mois (105 000 dollars), ainsi que le coût de services de garde et de nettoyage payés à la journée pour les postes de police provisoires, les bureaux militaires régionaux, les postes de police civile et les bureaux régionaux des droits de l'homme, dont le montant est estimé à 11 300 dollars par mois (56 000 dollars).

9. Fret et camionnage

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	21 600
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	19 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais d'expédition, de manutention et de réexpédition à destination ou en provenance de la zone de la Mission, pour lesquels aucun crédit n'est demandé ailleurs.

10. Indemnités en cas de décès ou d'invalidité

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	90 000
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	75 000

Le montant prévu doit permettre de verser aux observateurs militaires et aux contrôleurs de police civile des indemnités en cas de décès, d'invalidité, de blessure ou de maladie directement imputable aux fonctions exercées dans le cadre de la Mission.

11. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	777 600
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	734 900

Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu correspond à 8,5 % du montant total des traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage des fonctionnaires civils affectés dans la zone de la Mission.

12. Contributions du personnel

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	1 906 400
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	1 764 600

Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets aux rubriques budgétaires 2 c) i) et ii). Le montant figurant à la présente rubrique correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

13. Recettes provenant des contributions du personnel

1er juin-30 novembre 1993 : prévisions de dépenses	(1 906 400)
1er décembre 1993-30 avril 1994 : prévisions de dépenses	(1 764 600)

Le montant des contributions du personnel inscrit à la rubrique 12 ci-dessus est crédité à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955. Les Etats Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part au budget de l'ONUSAL.

ANNEXE VII

Mission d'observation des Nations Unies en El SalvadorPrévisions de dépenses concernant la liquidation de l'ONUSALEtat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Prévisions de dépenses
1. <u>Observateurs militaires</u>	
Indemnité de subsistance (missions)	2,5
Frais de voyage	2,5
	5,0
2. <u>Personnel international et local</u>	
Traitements du personnel international	475,1
Traitements du personnel local	99,2
Dépenses communes de personnel	306,7
Indemnité de représentation	0,6
Indemnité de subsistance (missions)	234,6
Frais de voyage	105,0
	1 221,2
3. <u>Locaux/hébergement</u>	
Location de locaux	66,2
Entretien et aménagement	10,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau	6,0
Services de nettoyage	3,0
Services de sécurité	14,2
	99,4
4. <u>Opérations de transports</u>	
Pièces de rechange, réparations et entretien	8,3
Location de véhicules	13,0
Carburants et lubrifiants	3,8
Assurance	0,6
	25,7

	Prévisions de dépenses
5. <u>Transmissions</u>	
Communications (réseaux commerciaux)	17,0
6. <u>Fournitures et services</u>	
Dépenses de représentation	3,0
Services contractuels	30,0
Fournitures et services divers	10,0
	43,0
7. <u>Fret et camionnage</u>	1 500,0
8. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	103,8
9. <u>Contributions du personnel</u>	204,0
Total brut, rubriques 1 à 9	3 219,1
10. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(204,0)
Total net, rubriques 1 à 10	3 015,1

ANNEXE VIII

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador

Informations complémentaires concernant les prévisions
de dépenses pour le règlement de l'ONUSAL

(En dollars des Etats-Unis)

I. PARAMETRES BUDGETAIRES

On prévoit que le règlement de l'ONUSAL s'étalera sur trois mois. Les prévisions de dépenses présentées ci-dessous, qui concernent le fonctionnement d'un bureau chargé du règlement de l'ONUSAL en El Salvador pendant cette période, jusqu'en juillet 1994, ont été établies sur la base des paramètres budgétaires ci-après :

1. Indemnité de subsistance (missions)

Une indemnité de subsistance (missions) sera versée à tout le personnel de la mission (à l'exception du personnel recruté sur le plan local), au taux de 85 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 68 dollars par jour à partir du trente et unième jour. Un montant approprié est déduit de cette indemnité lorsqu'un logement est fourni. Les taux révisés ont été approuvés sur la base des résultats d'une enquête effectuée dans la zone de la mission en avril 1993.

2. Frais de voyage/relève

Les frais de voyage aller et retour à destination de la zone de la mission par vol régulier ont été calculés sur la base de 2 500 dollars en moyenne par personne (aller simple), soit 5 000 dollars aller et retour, y compris 100 kilogrammes de bagages non accompagnés.

3. Dépenses afférentes au personnel civil

Les traitements et dépenses communes de personnel pour le personnel international sont calculés, après déduction des contributions du personnel, sur la base des coûts standard à New York, sauf dans le cas des fonctionnaires internationaux affectés par d'autres organismes des Nations Unies et du personnel expressément recruté pour la mission, comme indiqué à l'annexe XII C. Les traitements et dépenses communes de personnel pour le personnel local sont calculés sur la base du barème des traitements établi pour San Salvador. Le personnel civil sera déployé par étapes, suivant le calendrier prévu ci-après :

Catégorie	Postes devant devenir vacants le		Total
	7 juin 1994	31 juillet 1994	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1	—	1
D-2	2	—	2
D-1	—	1	1
P-5	1	1	2
P-4	1	4	5
P-3	—	1	1
Agents des services généraux	3	13	16
Agents du Service mobile	—	14	14
Total, personnel recruté sur le plan international	8	34	42
Agents locaux	2	62	64
Total général	10	96	106

II. RESSOURCES NECESSAIRES

1. Dépenses afférentes aux observateurs militaires

Le montant prévu correspond à un militaire (le chef de la Division militaire), qui doit quitter la zone de la mission en juin 1994.

a) Indemnité de subsistance (missions) 2 500

Le montant prévu correspond au paiement d'une indemnité de subsistance (missions) calculée sur la base de 37 jours-homme aux taux indiqués à la section I ci-dessus.

b) Frais de voyage 2 500

Le montant prévu doit permettre de rapatrier un militaire aux taux indiqués à la section I ci-dessus.

2. Personnel international et local

Le projet de tableau d'effectifs révisé de l'ONUSAL pendant la phase de règlement figure à l'annexe XII C. Les besoins du bureau chargé du règlement ont été fixés à 42 postes de fonctionnaire international et à 64 postes d'agent local.

a) Traitements du personnel international 475 100

Le montant prévu correspond aux traitements, calculés sur la base des coûts standard, de 42 fonctionnaires (12 administrateurs, 16 agents des services généraux et 14 agents du Service mobile).

b) Traitements du personnel local 99 200

Le calcul des traitements des 64 agents locaux se fonde sur une moyenne nette de 6 400 dollars par an applicable à la zone de la mission.

c) Dépenses communes de personnel 306 700

Le montant prévu doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel au titre du personnel international (283 100 dollars) et du personnel local (23 600 dollars) comme il est indiqué à l'annexe XII C.

d) Indemnités de représentation 600

Le montant prévu doit permettre de couvrir pendant la période de règlement les dépenses de représentation des fonctionnaires ayant rang de secrétaire général adjoint et de ceux de la classe D-2, dès lors qu'ils y ont droit.

e) Indemnités de subsistance (missions) 234 600

Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) à 42 fonctionnaires internationaux aux taux indiqués à la section I ci-dessus.

f) Frais de voyage 105 000

Le montant prévu doit permettre de rapatrier 42 fonctionnaires internationaux pendant la phase de règlement et une fois celle-ci achevée aux taux indiqués à la section I ci-dessus.

3. Locaux/hébergementa) Location de locaux 66 200

On estime que le bureau chargé de la liquidation de la mission aura besoin de locaux pour bureaux et entreposage à El Salvador jusqu'au 31 juillet 1994. Le bureau occupera des locaux au quartier-général de l'ONUSAL pendant deux mois (mai et juin) avant d'emménager dans six chambres d'un hôtel de la place. Les crédits demandés doivent permettre de louer trois

étages et demi au quartier général de l'ONUSAL pendant deux mois, à raison de 20 400 dollars par mois (40 800 dollars); six chambres d'hôtel pendant un mois (juillet), à raison de 80 dollars par jour la chambre (15 000 dollars); un parking au quartier général de l'ONUSAL, à raison de 1 150 dollars par mois pendant deux mois (2 300 dollars); un parking à proximité du quai d'embarquement au port, à raison de 2 000 dollars par mois pendant deux mois (4 000 dollars); un entrepôt à San Salvador, à raison de 2 050 dollars par mois pendant deux mois (4 100 dollars).

10 000

b) Entretien et aménagement

Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais d'entretien des locaux avant le déménagement, à raison de 5 000 dollars par mois pendant deux mois.

c) Eclairage, chauffage, énergie et eau

6 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de l'eau et de l'électricité au quartier général de l'ONUSAL, estimé à 3 000 dollars par mois pendant deux mois.

d) Services de nettoyage

3 000

Le montant prévu permettra de couvrir le coût des services contractuels nécessaires pour l'entretien général des installations au quartier général de l'ONUSAL jusqu'à la date du déménagement, estimé à 1 500 dollars par mois pendant deux mois.

e) Services de sécurité

14 200

Le montant prévu correspond au coût des services contractuels d'agents de sécurité pour le quartier général de l'ONUSAL, le parking et l'entrepôt, estimé à 7 100 dollars par mois pendant deux mois.

4. Opérations de transport

On prévoit que le bureau chargé de la liquidation de la mission utilisera jusqu'à 20 véhicules pendant deux mois, après quoi il louera des véhicules utilitaires pour un mois.

a) Pièces de rechange, réparations et entretien

8 300

Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais d'entretien des véhicules dans le cadre de l'accord passé avec une entreprise locale, à raison de 207 dollars par véhicule et par mois (ce chiffre se fonde sur les

dépenses de fonctionnement moyennes) pour 20 véhicules pendant deux mois. Ce montant permettra également de couvrir le coût des pièces de rechange (y compris les pneumatiques et batteries) devant être achetés pour l'entretien des véhicules.

b) Location de véhicules 13 000

Le montant prévu doit permettre de louer huit véhicules utilitaires pour un mois, à raison de 1 000 dollars par véhicule (8 000 dollars) et de petits camions pour un mois pour transporter le matériel de bureau à l'entrepôt de l'ONUSAL (5 000 dollars).

c) Carburants et lubrifiants 3 800

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des carburants et lubrifiants pendant deux mois pour les 20 véhicules utilisés par le bureau chargé de la liquidation de la mission, estimé à 58 dollars par véhicule par mois (ce chiffre se fonde sur les dépenses de fonctionnement moyennes engagées lors du précédent mandat) (2 300 dollars). Ce montant permettra également de couvrir le coût du carburant pendant un mois pour les huit voitures utilitaires et les camions loués et du carburant pour les groupes électrogènes pendant deux mois (1 500 dollars).

d) Assurance 600

Le montant prévu est destiné à couvrir les frais d'assurance de 20 véhicules dans la zone de la mission. Il doit permettre de souscrire une assurance à l'étranger au taux de 60 dollars par an par véhicule (200 dollars) et sur place au taux de 111 dollars par an par véhicule (400 dollars).

5. Transmissions

Communications (réseaux commerciaux) 17 000

Le montant demandé doit permettre de couvrir pendant deux mois les frais d'utilisation des services de communication commerciaux (télécopie, téléphone, valise diplomatique et satellite) au quartier général de l'ONUSAL au taux moyen de 6 000 dollars par mois (12 000 dollars) et télécopie, téléphone et télex au taux du marché à partir de l'hôtel pendant un mois (5 000 dollars).

6. Fournitures et services

a) Dépenses de représentation 3 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de quelques réceptions à organiser à l'intention de notables locaux dans l'intérêt officiel de la mission.

b) Services contractuels 30 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des services contractuels d'enlèvement des ordures, de réparations techniques et de nettoyage et le coût du démontage, de l'emballage et de la mise en caisses de mobiliser et matériel.

c) Fournitures et services divers 10 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais d'impression locaux, le coût des articles de papeterie et des fournitures de bureau, des fournitures pour ordinateur et du matériel pour la reproduction des documents ainsi que des fournitures sanitaires et des produits de nettoyage, les frais de banque et le coût d'autres fournitures, pour lesquels il n'est pas prévu de crédits ailleurs, et dont le montant est estimé à 5 000 dollars par mois.

7. Fret et camionnage 1 500 000

Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir les frais d'expédition et d'emballage, de mise en caisses et de démontage pour lesquels il n'est pas prévu de crédits ailleurs et les frais d'expédition par bateau à Pise de tous les véhicules et groupes électrogènes, de la station terrienne et de matériels divers. Les dépenses prévues ont été calculées sur la base d'un coût unitaire de 4 500 dollars par conteneur de 40 pieds, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

Matériel de l'ONUSAL à transférer	Nombre de conteneurs	Coût estimatif
447 véhicules	224	1 008 000
52 groupes électrogènes	3	13 500
Ordinateurs, machines à écrire, photocopieuses et autres petites machines	2	9 000
15 bureaux mobiles	15	67 500
1 station terrienne	1	4 500
Matériel de transmission (radios, dispositifs d'alimentation non interruptible, télécopieurs, etc.)	3	13 500
Mobilier et matériel divers	2	9 000
Frais de dédouanement, de manutention et de réexpédition de fournitures et matériel destinés à la zone de la Mission, pour lesquels il n'est pas prévu de crédits ailleurs		375 000
Total		1 500 000

8. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

103 800

Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu correspond à 8,5 % du montant total des traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage des fonctionnaires civils affectés dans la zone de la mission.

9. Contributions du personnel

204 000

Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets aux rubriques budgétaires 2 a) et b). Le montant figurant à la présente rubrique correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

10. Recettes provenant des contributions du personnel

(204 000)

Le montant des contributions du personnel inscrit à la rubrique 9 ci-dessus est crédité à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955. Les Etats Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part au budget de l'ONUSAL.

ANNEXE IX

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)

Etat des recettes et des dépenses de fonctionnement (montant net) de l'ONUSAL et de l'ONUCA
pour la période se terminant le 31 mai 1993

(En dollars des Etats-Unis)

	ONUSAL	ONUCA	Total ONUSAL et ONUCA
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)
1. Recettes			
a) Montant net des crédits ouverts	66 000 000	111 254 400	177 254 400
<u>A déduire</u> :			
Sommes portées au crédit des Etats Membres	(5 947 700)	(17 106 600)	(23 054 300)
<u>A ajouter</u> :			
Part des Etats-Unis au titre des contributions du personnel	1 229 424	818 120	2 047 544
Contributions dues	61 281 724	94 965 920	156 247 644
b) Contributions volontaires en nature	—	1 563 000	1 563 000
c) Intérêts créditeurs	169 480	1 897 392	2 066 872
Recettes diverses	142 652	3 537 943	3 680 595
Total partiel c)	312 132	5 435 335	5 747 467
Recettes, total	61 593 856	101 964 255	163 558 111
2. Dépenses nettes			
Dépenses ordinaires de fonctionnement	59 535 400	85 576 662	145 112 062
Contributions volontaires en nature	—	1 563 000	1 563 000
	59 535 400	87 139 662	146 675 062
<u>A ajouter</u> :			
Part des Etats-Unis au titre des contributions du personnel	1 229 424	818 120	2 047 544
Dépenses nettes, total	60 764 824	87 957 782	148 722 606
3. Solde inutilisé (1-2)	829 032	14 006 473	14 835 505
4. Contributions non acquittées	10 212 215	12 192 488	22 404 703
5. Solde non utilisé (3-4)	(9 383 183)	1 813 985	(7 569 198)

ANNEXE X

Tableau d'effectifs : effectifs autorisés et révisions proposées

Catégorie	Effectifs autorisés	Modifications proposées	Total
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>			
SGA	1	—	1
D-2	4	— ^a	4
D-1	6	1	7
P-5	17	5	22
P-4	29	10	39
P-3	15	11	26
P-2/1	10	8	18
Total partiel	82	35	117
<u>Agents des services généraux et autres catégories</u>			
Agents des services généraux	31	—	31
Agents du Service mobile	20	2	22
Total, personnel recruté sur le plan international	133	37	170
<u>Agents locaux</u>	180	7	187
Total général	313	44	357

^a Comprend la suppression du poste D-2 du chef du Groupe d'observateurs militaires et l'adjonction d'un poste D-2 pour le Directeur de la Division des élections.

ANNEXE XI

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)

Titres fonctionnels et définitions d'emploi succinctes des
36 postes supplémentaires proposés dans la catégorie des
administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur

Les postes proposés sont nécessaires pour 11 mois de travail chacun, sauf indication contraire.

Division des élections

1. Le Directeur (classe D-2) a) sera chargé de la direction générale, de la gestion et des opérations de la Division des élections et b) définira les principes et les directives générales devant régir le processus d'observation des élections.
2. Le Directeur adjoint (classe D-1) a) aidera le Directeur à assurer la gestion générale de la Division des élections et b) coordonnera les activités avec les autres divisions de l'ONUSAL.
3. Le spécialiste des affaires politiques (classe P-5) a) se tiendra en permanence en rapport avec les partis politiques au niveau national et b) suivra l'évolution de la situation dans les domaines politique et électoral.
4. L'analyste spécialisé dans les questions électorales (classe P-5) traitera de tous les aspects techniques du processus électoral, y compris la définition du processus d'observation des élections, l'établissement de formulaires aux fins de la collecte d'informations et la constitution de bases de données.
5. Le coordonnateur hors classe (classe P-5) a) coordonnera les activités des équipes électorales dans les bureaux régionaux afin d'assurer le bon déroulement du processus électoral dans l'ensemble du pays et b) sera chargé de l'organisation des opérations pendant les élections.
6. Deux spécialistes des élections hors classe (classe P-5) seront responsables des deux principales régions, à savoir San Salvador et San Miguel. Sous la supervision générale du Directeur de la Division des élections et en consultation avec le coordonnateur régional, ces spécialistes coordonneront, dans la région qui leur aura été attribuée, a) les activités de l'équipe électorale qui surveillera tous les aspects du processus électoral avant, pendant et après les élections et b) la rédaction de rapports périodiques à présenter au Directeur de la Division des élections et au Chef de la Mission en vue de l'établissement des rapports destinés au Secrétaire général; c) ils informeront les autorités régionales du Tribunal électoral suprême des plaintes reçues au sujet des irrégularités constatées dans la campagne électorale et les actes éventuels d'obstruction du processus électoral; ils demanderont, le cas échéant, des informations sur les mesures prises pour corriger la situation.
7. Trois spécialistes principaux des élections (classe P-4) seront affectés dans les trois bureaux régionaux (San Vicente, Santa Ana et Chalatenango). Sous la supervision générale du Directeur de la Division des élections et en

consultation avec le coordonnateur régional, ces spécialistes coordonneront, dans la région qui leur aura été attribuée, a) les activités de l'équipe électorale qui surveillera tous les aspects du processus électoral avant, pendant et après les élections et b) la rédaction de rapports périodiques à présenter au Directeur de la Division des élections et au Chef de la Mission en vue de l'établissement des rapports destinés au Secrétaire général; c) ils informeront les autorités régionales du Tribunal électoral suprême des plaintes reçues au sujet des irrégularités constatées dans la campagne électorale ou les actes éventuels d'obstruction du processus électoral; ils demanderont, le cas échéant, des informations sur les mesures prises pour corriger la situation.

8. Six spécialistes des élections (classe P-4) a) aideront les spécialistes principaux des élections à surveiller tous les aspects du processus électoral; ils s'assureront, en particulier, que les mesures et décisions prises par les autorités électorales sont impartiales et conformes à la tenue d'élections libres et régulières et b) examineront, analyseront et évalueront les critiques formulées, les objections soulevées et les tentatives faites pour ôter sa légitimité au processus électoral.

9. Un spécialiste des élections (résultats électoraux) (classe P-4), pendant deux mois de travail, sera chargé d'établir des prévisions concernant les résultats des élections.

10. Huit spécialistes des élections (classe P-3) aideront les spécialistes principaux des élections à surveiller tous les aspects du processus électoral; ils s'assureront, en particulier, que des mécanismes sont effectivement en place pour empêcher les votes multiples et veilleront au respect absolu de la liberté d'expression, d'organisation, de déplacement et de réunion.

11. Le fonctionnaire de l'information (classe P-3) a) diffusera des informations sur le processus électoral et b) se tiendra en contact avec les médias et suivra la façon dont il est rendu compte du processus électoral.

12. L'analyste fonctionnel (classe P-3) aidera l'analyste spécialisé dans les questions électorales à recueillir des données et à mettre en place des programmes d'analyse électorale.

13. Le fonctionnaire chargé de la planification des programmes (classe P-3), pendant trois mois de travail, sera chargé des aspects logistiques du processus électoral, y compris la définition des besoins dans les régions, en consultation avec les coordonnateurs régionaux et les chefs des sections administratives.

14. Huit spécialistes des élections (classe P-2) a) aideront les spécialistes principaux des élections à surveiller tous les aspects du processus électoral; ils s'assureront, en particulier, que les mesures voulues sont prises pour que les citoyens remplissant les conditions requises soient inscrits sur les listes électorales et b) vérifieront que les électeurs potentiels ont une connaissance suffisante des mécanismes de participation aux élections.

ANNEXE XII

Mission d'observation des Nations Unies en El SalvadorDépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

A. 1er juin au 30 novembre 1993

	Nombre de personnes	Jours/ personne	Mois/ personne	Coûts standard annuels			Montant total des prévisions de dépenses			Indemnité de subsistance (missions)
				Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	
<u>Postes autorisés</u> <u>1er juin au 30 novembre 1993</u>										
SSG	1	183	6	122,4	52,6	59,5	61,2	26,3	29,8	15,6
D-2 (Genève)	1	183	6	123,8	41,5	45,0	61,9	20,8	22,5	13,7
D-2	2	366	12	68,8	40,0	44,7	68,8	40,0	44,7	27,4
D-1	2	366	12	92,7	36,8	40,5	92,7	36,8	40,5	27,4
D-1 (Genève)	2	366	12	116,8	38,5	41,4	116,8	38,5	41,4	27,4
P-5	4	732	24	84,7	33,6	35,5	169,4	67,2	71,0	49,8
P-5 (Genève)	1	183	6	106,6	35,2	36,3	53,3	17,6	18,2	12,4
P-5 (nommé en mission)	9	1 647	54	58,7	33,6	35,5	264,2	151,2	159,8	112,0
P-4	5	915	30	73,1	29,0	28,4	182,8	72,5	71,0	62,2
P-4 (Genève)	1	183	6	93,5	30,9	29,8	46,8	15,5	14,9	12,4
P-4 (nommé en mission)	21	3 843	126	50,7	29,0	28,4	532,4	304,5	298,2	261,3
P-3 (Santiago)	1	183	6	56,5	22,8	22,1	28,3	11,4	11,1	12,4
P-3 (nommé en mission)	13	2 379	78	42,2	24,2	21,2	274,3	157,3	137,8	161,8
P-2 (nommé en mission)	10	1 830	60	34,3	19,7	14,9	171,5	98,5	74,5	124,4
Agents des services généraux (GS)	26	4 758	156	34,1	13,5	12,5	443,3	175,5	162,5	323,5
Agents du Service mobile (FS)	17	3 111	102	48,5	46,3	18,8	412,3	393,6	159,8	211,5
Total, Agents internationaux	116			2 979,7	1 627,1	1 357,5				1 455,6
Agents locaux (LL)	180	32 940	1 080	6,4	1,5	1,2	576,0	135,0	108,0	
Total	296			3 555,7	1 762,1	1 465,5				1 455,6

	Nombre de personnes	Jours/ personne	Mois/ personne	Coûts standard annuels			Montant total des prévisions de dépenses			Indemnité de subsistance (missions)
				Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	
<u>Personnel supplémentaire devant être mis en place à partir du 1er juillet 1993</u>										
P-5	1	153	5	84,7	33,6	35,5	35,3	14,0	14,8	10,9
P-3	3	459	15	60,9	24,2	21,2	76,1	30,3	26,5	32,7
P-2	3	459	15	49,5	19,7	14,9	61,9	24,6	18,6	32,7
Agents du Service mobile (FS)	1	153	5	48,5	46,3	18,8	20,2	19,2	7,8	10,9
Total, Agents internationaux	8			193,5	88,1	67,8				87,3
Agents locaux (LL)	7	1 071	35	6,4	1,5	1,2	18,7	4,4	3,5	
Total	15			212,2	92,5	71,3				87,3
<u>Personnel supplémentaire devant être mis en place à partir du 1er août 1993</u>										
D-2	1	123	4	99,2	40,0	44,7	33,1	13,3	14,9	9,9
D-1	3	369	12	92,7	36,8	40,5	92,7	36,8	40,5	29,7
P-5	7	861	28	84,7	33,6	35,5	197,6	78,4	82,8	62,1
P-4	11	1 353	44	73,1	29,0	28,4	268,0	106,3	104,1	97,6
P-3	8	984	32	60,9	24,2	21,2	162,4	64,5	56,5	71,0
P-2	5	615	20	49,5	19,7	14,9	82,5	32,8	24,8	44,4
Agents des services généraux (GS)	5	615	20	34,1	13,5	12,5	56,8	22,5	20,8	44,4
Agents du Service mobile (FS)	4	492	16	48,5	46,3	18,8	64,7	61,7	25,1	35,5
Total	44			957,8	416,5	369,6				394,6
Total, Postes additionnels proposés	59			1 170,0	509,0	440,9				481,9
TOTAL GENERAL	355			4 658,4	2 157,0	1 814,0				1 821,7

B. 1er décembre 1993 au 30 avril 1994

	Nombre de personnes	Jours/ personne	Mois/ personne	Coûts standard annuels			Montant total des prévisions de dépenses			Indemnité de subsistance (missions)
				Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	
<u>Postes proposés pour la période du 1er décembre 1993 au 30 avril 1994</u>										
SSG	1	152	5	122,4	52,6	59,5	51,0	21,9	24,8	12,9
D-2	1	152	5	99,2	40,0	44,7	41,3	16,7	18,6	11,4
D-2 (Genève)	1	152	5	123,8	41,5	45,0	51,6	17,3	18,8	11,4
D-2 (nommé en mission)	2	304	10	68,8	40,0	44,7	57,3	33,3	37,3	22,8
D-1	5	760	25	92,7	36,8	40,5	193,1	76,7	84,4	57,0
D-1 (Genève)	2	304	10	116,8	38,5	41,4	97,3	32,1	34,5	22,8
P-5	12	1 824	60	84,7	33,6	35,5	423,5	168,0	177,5	124,0
P-5 (Genève)	1	152	5	106,6	35,2	36,3	44,4	14,7	15,1	10,3
P-5 (nommé en mission)	9	1 368	45	58,7	33,6	35,5	220,1	126,0	133,1	93,0
P-4	16	2 432	80	73,1	29,0	28,4	487,3	193,3	189,3	165,4
P-4 (Genève)	1	152	5	93,5	30,9	29,8	39,0	12,9	12,4	10,3
P-4 (nommé en mission)	21	3 192	105	50,7	29,0	28,4	443,6	253,8	248,5	217,1
P-3	11	1 762	55	60,9	24,2	21,2	279,1	110,9	97,2	113,7
P-3 (Santiago)	1	152	5	56,5	22,8	22,1	23,5	9,5	9,2	10,3
P-3 (nommé en mission)	13	1 976	65	42,2	24,2	21,2	228,6	131,1	114,8	134,4
P-2	8	1 216	40	49,5	19,7	14,9	165,0	65,7	49,7	82,7
P-2 (nommé en mission)	10	1 520	50	34,3	19,7	14,9	142,9	82,1	62,1	103,4
Agents des services généraux (GS)	31	4 712	155	34,1	13,5	12,5	440,5	174,4	161,5	320,4
Agents du Service mobile (FS)	22	3 344	110	48,5	46,3	18,8	444,7	424,4	172,3	227,4
Total, Agents internationaux	168			3 873,8	1 964,6	1 661,0				1 750,7
Agents locaux (LL)	187	28 424	935	6,4	1,5	1,2	498,7	116,9	93,5	
Total	355			4 372,5	2 081,5	1 754,5				1 750,7
<u>Personnel supplémentaire devant être mis en place pour quelques mois en 1994</u>										
P-4	1	62	2	73,1	29,0	28,4	12,2	4,8	4,7	4,6
P-3	1	92	3	60,9	24,2	21,2	15,2	6,1	5,3	6,6
Total	2			27,4	10,9	10,0				11,2
TOTAL GENERAL	357			4 400,0	2 092,4	1 764,6				1 762,0

C. Phase de liquidation

/ . . .

	Nombre de personnes	Jours/ personne	Mois/ personne	Coûts standard annuels			Montant total des prévisions de dépenses			Indemnité de subsistance (missions)
				Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	
<u>Personnel devant être retiré au 7 juin 1994</u>										
SSG	1	37	1,3	122,4	52,6	59,5	12,8	5,5	6,2	3,1
D-2	2	74	2,5	99,2	40,0	44,7	20,7	8,3	9,3	5,5
P-5	1	37	1,3	84,7	33,6	35,5	8,8	3,5	3,7	2,5
P-4	1	37	1,3	73,1	29,0	28,4	7,6	3,0	3,0	2,5
Agents des services généraux (GS)	3	111	3,8	34,1	13,5	12,5	10,7	4,2	3,9	7,5
Total, Agents internationaux	8			60,5	24,6	26,1			26,1	21,3
Agents locaux (LL)	2	74	2,5	6,4	1,5	1,2	1,3	0,3	0,3	
Total	10			61,8	24,9	26,3			26,3	21,3
<u>Personnel devant être retiré au 31 juillet 1994</u>										
D-1	1	92	3	92,7	36,8	40,5	23,2	9,2	10,1	6,9
P-5	1	92	3	84,7	33,6	35,5	21,2	8,4	8,9	6,3
P-4	4	368	12	73,1	29,0	28,4	73,1	29,0	28,4	25,0
P-3	1	92	3	60,9	24,2	21,2	15,2	6,1	5,3	6,3
Agents des services généraux (GS)	13	1 196	39	34,1	13,5	12,5	110,8	43,7	40,6	81,2
Agents du Service mobile (FS)	14	1 288	42	48,5	46,3	18,8	169,8	162,1	65,8	87,6
Total, Agents internationaux	34			413,3	258,5	159,1			159,1	213,3
Agents locaux (LL)	62	5 704	186	6,4	1,5	1,2	99,2	23,3	18,6	
Total	96			512,5	281,8	177,7			177,7	213,3
TOTAL GENERAL	106			574,3	306,7	204,0			204,0	213,3

ANNEXE XIII

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador

Répartition proposée du personnel civil par bureau pour la période allant du 1er juin 1993 au 30 avril 1994

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et autres			Total
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Agents des services généraux	Agents du Service mobile	Agents locaux	
<u>Bureau du Chef de la Mission</u>	1	1		5	3		3	3		3	19
Bureau de l'information			1		1		1	1		4	8
Bureau des affaires politiques			1			1		1			3
<u>Division des droits de l'homme</u>											
Bureau du Directeur		1	1	3	8	1		2		5	21
<u>Division militaire</u>								4		7	11
<u>Division de la police civile</u>											
Contrôleur principal de la police civile		1						2		5	8
<u>Division de l'administration</u>											
Chef de l'administration			1		1			1		1	4
Section des finances						1		2		10	13
Section du personnel					1			4		3	8
Section des services généraux				1				8	2	13	24
Section des communications								1	11	13	25
Section des achats					1				1	8	10
Section des transports								1	3	28	32
Section du traitement électronique de l'information					1					4	5
<u>Bureaux régionaux</u>											
San Salvador			1	1	4	4	1	1	1	16	29
Santa Ana				2	1	1	2			13	19
San Vicente				2		2	1		1	14	20
San Miguel			1	3	4	5	1		1	17	32
<u>Bureau sous-régionaux</u>											
Chalatenango					4		1			9	14
Usulután										7	7
<u>Division électorale</u>		1	1	5	10	11	8		2	7	45
	1	4	7	22	39 ^a	26 ^a	18	31	22	187	357

^a Y compris un P-4 (pour 2 mois) et un P-3 (pour 3 mois) devant être mis en poste en janvier 1994.

ANNEXE XIV

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador

Répartition proposée du personnel civil par bureau pour la liquidation de l'ONUSAL

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Agents des services généraux et autres			Total
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	Agents des services généraux	Agents du Service mobile	Agents locaux	
<u>Bureau du Chef de la Mission</u>	1 ^a			1 ^a	1 ^a		1 ^a		2 ^a	6 ^a
<u>Division des droits de l'homme</u>		1 ^a					1 ^a			2 ^a
<u>Division de la police civile</u>		1 ^a					1 ^a			2 ^a
<u>Division de l'administration</u>										
Chef de l'administration			1		1		1		1	4
Section des finances						1	1		10	12
Section du personnel					1		3		2	6
Section des services généraux				1			4		5	10
Section des bâtiments							1		4	5
Groupe de l'enregistrement							1		2	3
Groupe des voyages								1	4	5
Section des communications							1	9	12	22
Section des achats					1			1	4	6
Section des transports							1	3	16	20
Section du traitement électronique de l'information					1				2	3
Total	1	2	1	2	5	1	16	14	64	106

^a Personnel devant quitter la zone de la mission au 7 juin 1994.

ANNEXE XV

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador

Répartition du matériel de transport au 31 mai 1993

	Quartier général	Quartiers généraux régionaux	Total
1. <u>Bureaux</u>			
<u>(Administration civile)</u>			
Chef de la Mission	8		8
Information	2		2
Section des affaires politiques	6	16	22
Bureau de l'administration	2	10	12
Section des finances	1		1
Section du personnel	1		1
Section des services généraux	3		3
Groupe des bâtiments	1		1
Groupe de l'enregistrement	1		1
Groupe des voyages	2		2
Section des communications	6		6
Section des achats	1		1
Section des transports	8		8
Section du traitement électronique de l'information	1		1
Parc commun	30		30
Réserve	79		79
Total	152	26	178
2. <u>Bureaux (autres)</u>			
Division des droits de l'homme	6	36	42
Division de la police civile	29	160	189
Division des observateurs militaires	12	26	38
Total	47	222	269
3. <u>Récapitulatif (1 et 2)</u>		<u>Nombre de véhicules</u>	
Quartier général ONUSAL (administration civile)		178	
Division des droits de l'homme		42	
Division de la police civile		189	
Division des observateurs militaires		38	
Total		447	

ANNEXE XVI

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador

Répartition du matériel de transport et de transmission, des groupes électrogènes et des constructions préfabriquées au 31 mai 1993

	Quartier général de la Mission	Quartiers généraux régionaux	Postes avancés	Réserve	Total
1. <u>Matériel de transport</u>					
Conduites intérieures	51	12	—	7	70
Minibus/cars	11	9	—	—	20
Véhicules de patrouille à 4 roues motrices	43	242		72	357
Total	105	263	—	79	447
2. <u>Matériel de transmission</u>					
a) <u>Stations de base</u>					
Ondes métriques	2	3	15	3	23
Ondes décimétriques	4	11	17	7	39
Total partiel	6	14	32	10	62
b) <u>Stations à bord de véhicules et walkie-talkies</u>					
Ondes métriques	—	6	26	50	82
Ondes décimétriques	—	13	367	86	466
Walkie-talkies	34	163	267	61	525
Total partiel	34	182	660	197	1 073
c) <u>Autres</u>					
Stations terriennes	1	—	—	—	1
Télécopieurs	10	15	—	3	28
Standards téléphoniques	1	11	—	2	14
Alimentation non interruptible	7	2	—	3	12
Total partiel	19	28	—	8	55
Total	59	224	692	215	1 190

	Quartier général de la Mission	Quartiers généraux régionaux	Postes avancés	Réserve	Total
3. <u>Groupes électrogènes</u>					
4,25 kVA	3	1	1	—	5
4,53 kVA	7	5	1	—	13
13,70 kVA	4	1	—	—	5
14,00 kVA	9	8	5	—	22
31,80 kVA	5	2	—	—	7
Total	28	17	7	—	52
4. <u>Constructions préfabriquées</u>					
Bureaux mobiles, 30 mètres carrés			15		15
Bureaux construits, 36 mètres carrés			2		2
Logements mobiles, 36 mètres carrés			12		12
Magasins d'armes/remorques			17		17
Grandes tentes			15		15
Petites tentes (1 à 2 personnes)			97		97
Douches/latrines			50		50
Total			208		208
